

NO 4 SEANCE DU CONSEIL GENERAL

Convocation
Jeudi 24 juin 2021
à 19 h 30



à l'Aula du Centre des Deux Thielles

Mesures COVID:

Dispositions et mesures applicables en fonction des décisions du Conseil fédéral:

- ☞ Le port du masque est obligatoire pour tous les participants, le public et la presse, dès le parking & l'entrée dans le bâtiment
- ☞ La mezzanine est réservée à la presse et au public

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal no 3
3. Comptes 2020 et rapport de la Commission financière et de gestion
4. a) Nomination du Bureau du Conseil général
b) Nomination de 9 membres auprès de la Commission financière et de gestion
c) Nomination d'un membre auprès de la Commission agricole et d'améliorations foncières en remplacement de M. Bernhard Wenger
5. Crédit d'étude préliminaire de CHF 165'000 pour l'implantation et la construction d'un bâtiment pour l'accueil parascolaire
Arrêté 1426
6. Règlement de police - Modification de l'article 3.27, chiffre 2, relatif aux horaires du stand de tir au pistolet
Arrêté 1427
7. Motion du parti socialiste intitulée "*création d'appartements avec encadrement*"
8. Motion du parti vert/libéral intitulée "*écopoint - récolte du carton*"
9. Motion du parti vert/libéral intitulée "*création d'une task-force affaïssement du Bourg*"
10. Interpellations et questions
11. Divers

Conseil communal

Annexes: Commission de l'énergie - Rapport d'activité 2020
Comptes 2020 de la Fondation de la piscine
Comptes 2020 + rapport de gestion et d'activité du CAP
Comptes 2020 du C2T (cahier à part) et rapport organe de révision des comptes

Etablissements publics - ~~Permission tardive~~ 1 heure

Délai référendaire: lundi 23 août 2021

**No 3 Séance du Conseil général du jeudi 6 mai 2021 à 20 h 00
A l'Aula du Centre des Deux Thielles**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 2
3. Crédit d'engagement de CHF 293'000 pour l'établissement du plan d'entretien des cours - d'eau et l'élaboration de l'avant-projet de concept de protection contre les crues
Arrêté 1422
4. Crédit d'engagement de CHF 327'000 pour la révision du plan d'aménagement local (PAL)
Arrêté 1423
5. Crédit-cadre sur sept ans de CHF 686'000 pour le remplacement des compteurs électriques sur l'ensemble du territoire communal
Arrêté 1424
6. Crédit d'engagement de CHF 188'000 pour le remplacement des fenêtres du collège primaire
Arrêté 1425
7. Désignation de 5 délégués auprès du Conseil d'Événements Scolaires (CESC)
8. Interpellations et questions
9. Divers

1. Appel

M. Yves Jakob, président, a le plaisir de saluer l'assemblée et d'ouvrir la 3^{ème} séance ordinaire du Conseil général de cette législature.

La secrétaire passe à l'appel.

Présents : Bourquin Silvia, Bovet Stephan, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, De Marcellis Pierre, Fauro Massimo, Forster Vincent, Froelicher Thomas, Gabriel Reto, Girard Adela, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Guizzardi Fabrizio, Gütiger Nicole, Guye Olivier, Hofs Peter, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Jeanneret Jean-Marc, Jeanneret Vincent, Juan Anne-Lise, Kohler Cindy, Kühni Ugo, Linder Thierry, Mallet Gregory, Muriset Christian, Muriset Jessica, Muriset Stéphanie, Peluso Antonio, Perrenoud Stéphane, Petermann Jean Pascal, Pin André, Savoy Jacques, Senn Jean-Philippe, Sieber Monique, Spring Denis, Wenger Lucas, Winz Fredy.

Excusés : Cuendet Denis, Perret-Gentil Roland.

39 Conseillers généraux présents, majorité à 20.

Conseil communal

Présents : Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Schouller Nadine, Spring Roland.

Excusée : Bottinelli-Frigerio Maura.

Bureau du Conseil général :

Président:	M. Yves Jakob	UDC
Secrétaire:	Mme Anne-Lise Juan	PSL
Questeurs:	M. Thierry Jaquier	CAN
	M. Jean Pascal Petermann	PLR

2. Procès-verbal no 2

Mme Gilliane Bürli souligne qu'en page 15, point 8, la parole est donnée à « *Mme Gilliane Bürli pour le parti socialiste* », et non pour la CFG. A la ligne 10, « *Malheureusement, le PSL a l'impression que cette idée n'a pas été transmise telle quelle dans toutes les sections.* », et non « *la CFG* ».

Le Conseil général accepte le procès-verbal n°2 du 4 février 2021 à 38 voix.

3. Crédit d'engagement de CHF 293'000 pour l'établissement du plan d'entretien des cours d'eau et l'élaboration de l'avant-projet de concept de protection contre les crues Arrêté 1422

La parole est donnée à M. Jean-Claude Egger, chef des travaux publics, qui relève que le rapport présenté précise clairement l'objectif de disposer d'outils indispensables pour abaisser le risque que représentent les débordements de cours d'eau et accroître ainsi la sécurité des biens mais aussi et surtout la protection des vies humaines. Des mesures organisationnelles ont d'ores et déjà été mises en place, notamment sur le site bien connu de La Baume, mais également en établissant un plan d'urgence dans le cadre du plan de quartier des Pêches-derrière-l'Eglise. Des trois étapes de développement envisagées, le plan d'entretien des cours d'eau est la base indispensable sur laquelle l'ensemble du projet de protection contre les crues pourra être construit. En effet, cet instrument de travail permettra, en première intention, d'assurer un écoulement régulier des eaux, mais aussi d'envisager le concept qui définira le projet de protection. L'ensemble des informations obtenues servira donc de base pour les étapes suivantes que sont la prospection, étape de recherche et d'analyse, la définition exacte du besoin qui déterminera le choix du/des moyen/s et finalement, la réalisation du projet. Afin de progresser vers la concrétisation de la protection de la population contre des crues potentielles, le Conseil communal remercie l'assemblée d'accepter l'arrêté 1422 pour un crédit de CHF 293'000.- pour l'établissement du plan d'entretien des cours d'eau et l'élaboration de l'avant-projet de concept de protection des crues.

Prise de parole des commissions.

La commission SI-TP, par M. Jean-Philippe Senn, s'est réunie le mercredi 14 avril dernier en vidéoconférence pour une séance avec les représentants des autorités communales. Après avoir obtenu les réponses aux diverses questions, la commission est arrivée à la conclusion qu'il faut maintenant aller de l'avant avec ce plan d'entretien et avec l'avant-projet de concept de protection contre les crues. Elle met cependant l'accent et espère que l'établissement du plan d'entretien et de l'avant-projet permettront, comme mentionné dans le texte du cahier, le dimensionnement et la réalisation d'ouvrages économiquement supportables. La commission SI-TP a donc accepté à l'unanimité ce crédit d'engagement.

La CFG, par Mme Gilliane Bürli, soutient le crédit d'engagement, mais encourage le Conseil communal d'augmenter le taux d'amortissement de 2% à 10%.

M. Jean-Claude Egger s'est renseigné auprès de l'administration qui lui a donné les textes de loi qui stipulent, très précisément, que le taux ne peut pas excéder 2% pour tous les amortissements de génie civil. Ces données ont été confirmées par le Service des communes. Donc, les 10% dans ce cas-là ne sont pas autorisés.

Prise de parole des groupes.

L'UDC, par M. Stephan Bovet, accepte l'arrêté 1422. Par contre, le groupe se demande si la commune est aussi responsable des tronçons canalisés. Dans le rapport, il est mentionné plusieurs cours d'eau, mais qui s'occupe du ruisseau de Vaux. M. Stephan Bovet aimerait également savoir si le Canton participe physiquement et financièrement à l'entretien des cours d'eau et à quel pourcentage.

M. Jean-Claude Egger informe que la participation du canton est essentiellement financière. Il n'y a pas d'aide matérielle de sa part. Au niveau du Ruz de Vaux, il n'a pas regardé si ce dernier faisait partie des 6 ruisseaux traversant la commune du Landeron. Si une partie de celui-ci traverse le territoire communal, une prise en charge devra également être envisagée. Ce point va être vérifié. M. Jean-Claude Egger confirme que les tronçons canalisés sont sous la responsabilité de la commune.

Le PVL, par M. Stéphane Perrenoud, a pris connaissance, avec beaucoup d'attention, du rapport rédigé par le Conseil communal. Toutefois, avant de se prononcer, le groupe souhaiterait obtenir une clarification sur 2 points. Premièrement, le rapport parle d'une enveloppe de CHF 1'200'000.- refusée en 2016 qui devient à ce jour, une de CHF 293'000.-. Le PVL s'interroge si le projet actuel dissimule d'éventuels coûts cachés et si le projet de 2016 était trop ambitieux. Deuxièmement, il se demande pourquoi établir un avant-projet de protection contre les crues, alors que celui-ci est intégré dans le PAL aux endroits suivants:

- Sous Environnement :
 - o Point 2 : zones de protection contre les crues
- Sous Planifications supérieures :
 - o Point 4 protection approvisionnement et gestion des eaux
 - o Point 7 dangers naturels
 - o Point 9 Réserver l'espace nécessaire aux eaux et revitaliser les cours d'eau et étendues d'eau

M. Jean-Claude Egger précise qu'en 2016, le projet annoncé au CG comportait effectivement des principes d'intervention coûteux – notamment la création d'un tunnel de dérivation – qui proposait un compte d'étude d'environ CHF 1'200'000.-. Le Conseil général n'était pas entré en matière au sujet de ces sommes-là. Par la suite, la commune a travaillé avec le bureau des ouvrages d'art et des cours d'eau du canton de Neuchâtel (BOAE) qui a revu, entre autre, la quantité d'eau qui s'écoule le long des pentes des collines et également en bassin souterrain. C'est la raison pour laquelle, ce service est revenu avec des notions complètement différentes et qui n'ont plus grand-chose à voir avec le projet de 2016. Il s'agit avant tout, maintenant, de confirmer cette étude et d'aller de l'avant avec cette pré-étude du BOAE. Ainsi, ce projet de protection contre les crues permettra d'obtenir de meilleurs renseignements et de plus grandes précisions. Concernant la deuxième interrogation, effectivement, la question de savoir pourquoi procéder de cette façon peut se poser. M. Jean-Claude Egger répond que ce résultat sera compris dans le PAL et qu'au niveau des coûts ces derniers seront fortement réduits par rapport à la commune.

M. Peter Hofs, pour le PSL, a étudié cette demande et pesé le pour et le contre. D'une part, il y a bien sûr la question de savoir si tous les risques possibles doivent vraiment être couverts. Il ne faut pas sous-estimer le côté sérieux des dangers potentiels et leurs éventuelles conséquences de grande ampleur. En se souvenant des problèmes récents du Val-de-Ruz, cela ne doit pas arriver. Les dégâts matériels sont une chose, mais les tragédies humaines sont absolument à éviter. Pour finir, le PSL, dans sa grande majorité, a voté oui à ce crédit d'étude.

Le PLR, par M. Antonio Peluso, a débattu activement la demande en objet. Ce projet est certes moins ambitieux que la première mouture proposée au CG il y a quelques années. Dans cette dernière, une pré-étude de la Confédération chiffrerait les travaux à envisager à CHF 17 mio,

moyennant des subventions de la Confédération et du Canton s'élevant à 70% des frais effectifs finaux. Quoi qu'il en soit, le moment venu, la Commune devra garder la main pour décider quels travaux entreprendre et pouvoir se prononcer sur les coûts. Un problème important subsiste toutefois ; le projet soumis ce soir, ne comporte aucune mention de la revitalisation des cours d'eau. Or, des subventions existent de la part de l'OFEV pour soutenir la biodiversité. Le PLR estime qu'une démarche est indispensable pour protéger l'habitat communal. Mais, le groupe se demande si les dépenses envisagées sont surfaites et s'il y a d'autres moyens pour atteindre ce but. Des réponses à ces questions devront être fournies en temps opportun. La pré-étude est donc nécessaire pour mieux cerner les risques que la commune encourt en cas de crues massives et éviter que plus tard, elle ne soit accusée d'avoir négligé les dangers qui en découlent. Au vu de l'importance des coûts futurs des travaux, s'il se confirment, le PLR regrette qu'aucune provision ne soit possible en l'état, car la récente loi sur les finances publiques, en parallèle à l'entrée en vigueur du MCH2, ne permet pas de préfinancer des projets. En résumé, très sensible à tous ces aspects, le groupe PLR est néanmoins favorable à l'unanimité au crédit d'engagement demandé.

Prise de parole individuelle.

M. Michael Jacot souhaite revenir sur la remarque de la CFG à propos du taux d'amortissement. Il comprend bien la remarque du président mais souligne qu'il ne s'agit pas du tout d'un crédit pour faire du génie civil, mais d'un crédit pour faire un plan d'entretien, des sondages comme indiqué dans le descriptif. C'est suite à ce plan, qu'il y aura du génie civil pour protéger d'éventuelles crues. Dans ce cas, le taux d'amortissement peut être discuté.

M. Jean-Claude Egger relève que le crédit demandé aujourd'hui fait partie d'un concept global. D'après les renseignements pris auprès du Service des communes et d'un courrier reçu par ce dernier, il n'est pas possible de faire un amortissement supérieur à 2%.

M. Jacques Savoy précise que le projet ne porte que sur l'eau qui découle de la montagne. Il n'est, en aucun cas, envisagé d'étudier les problèmes de débordement du lac. Mais lorsque ce dernier déborde, l'eau passe par les canalisations d'eau claire et le reflux qui se propage ainsi, inclut donc certaines parties du village. Dans le lotissement dans lequel il réside, des inondations importantes ont eu lieu à 3 reprises parce que le lac avait débordé. M. Jacques Savoy se demande si cette partie sera comprise et prise en charge dans cette étude.

M. Jean-Claude Egger confirme que les choses sont clairement séparées. A savoir qu'au niveau du BOAE et de la Confédération, la protection des dangers naturels a été décrétée au niveau des ruisseaux qui descendent des pentes du Jura neuchâtelois. Tout ce qui concerne les débordements de lacs et l'augmentation du niveau des eaux de lacs sont de la compétence de la Confédération. Et la commune n'a strictement aucun pouvoir dans ce domaine pour discuter de la distribution des eaux telles qu'elles sont conçues par la Confédération qui a un droit de vision prioritaire sur les lacs. La Confédération décide ce qu'ils feront à la fois de l'écluse d'Hagneck et celle de Port. Quand ils ferment l'écluse de Port, ils comptent sur le lac de Neuchâtel pour faire office de bac de rétention. Et le long de la Thielle, par temps de fortes pluies, on peut voir le cours de l'eau s'inverser. En fait, c'est ce phénomène-là, qui se produit lorsqu'il y a trop d'eau dans le lac de Bienne. « Je conçois assez facilement que s'il y a vraiment de très grande montée au niveau du lac, il y aura des inondations ». Mais cette problématique n'est pas de notre compétence. Néanmoins, les habitants qui « crèchent » aux alentours du Bourg peuvent être rassurés. Il y a quelques années, il y avait effectivement des inondations dans ces endroits-là et depuis, les berges du canal de la Thielle ont été réhaussées d'un mètre environ pour permettre à cette dernière de rester dans son lit.

Passage au vote. L'arrêté 1422 est accepté par 37 voix.

**4. Crédit d'engagement de CHF 327'000 pour la révision du plan d'aménagement local (PAL)
Arrêté 1423**

M. Jean-Claude Egger, directeur de l'urbanisme, indique que la loi sur l'aménagement du territoire règlemente le développement territorial en Suisse. Elle s'appuie sur l'art. 75 de la Constitution fédérale pour imposer l'objectif d'assurer une utilisation mesurée du sol et une occupation rationnelle du territoire. Pour rappel, c'est le 3 mars 2013 que le peuple suisse a validé cette loi par 62,9% de oui et une unanimité moins un des cantons puisque, seul, le Valais refusait son application par une écrasante majorité de plus de 80% des voix. Aujourd'hui, après les sanctions des plans cantonal par la Confédération et régional par le canton, la révision du PAL est une obligation légale qui permet à une commune de projeter l'évolution de son territoire à 15, 20 ou même 25 ans. De facto, le Conseil communal propose de construire le Landeron de demain au travers d'un partage d'idées, de projets ou encore de diverses réalisations futures. Il faut bien reconnaître que les lois, tant fédérales que cantonales, ne laissent pas une grande marge de manœuvre. Néanmoins, elles donnent la possibilité de déterminer, certes, dans des cadres géographique et juridique stricts, sa propre vision du développement harmonieux de ce village. C'est dans cet esprit que le Conseil communal remercie l'autorité législative d'accepter l'arrêté 1423 pour un crédit d'engagement de CHF 327'000.- pour la révision du plan d'aménagement local.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Gilliane Bürli, après les précisions apportées par le Conseil communal, approuve le crédit d'engagement.

Prise de parole des groupes.

Le PVL, par Mme Jessica Muriset, est parfaitement conscient que la commune doit impérativement se doter d'un nouveau PAL. Il serait effectivement souhaitable de pouvoir activement participer à son élaboration. Le PVL a toutefois le sentiment de devoir creuser des pistes permettant d'en réduire les frais. Et il lui semble qu'une collaboration étroite avec les communes avoisinantes permettrait d'atteindre cet objectif. Les membres du PVL ne vont pas s'opposer à ce projet mais souhaiteraient que le Conseil communal leur démontre qu'il a tout mis en œuvre pour réduire drastiquement les coûts, notamment en recherchant des synergies possibles avec les autres communes.

Le PLR, par M. Jean-Marc Jeanneret, a étudié avec ferveur et engagement cette demande de crédit. Il s'est également renseigné sur ce qui se passe au niveau du canton. Ce crédit d'engagement correspond à peu près à ce qui s'est fait au niveau de Cortaillod pour un montant de CHF 300'000.-. Pour la Tène, qui a de grandes ambitions au niveau de son développement territorial, c'est bien la même chose. Donc, le PLR ne revient pas sur le montant. Il constate, après avoir étudié avec intérêt la loi, que l'autorité a l'obligation de s'appuyer sur un grand débat au niveau de la population. Il y a un devoir dans cette loi que la population participe. M. Jean-Marc Jeanneret se demande qui a décidé, lors de la présentation du 11 mars dernier par Mme North et son collègue, de 5200 habitants pour Le Landeron. Personne ne l'a décidé ; ni le Conseil communal, ni le Conseil général n'a l'autorité de prendre ce genre de décision. Donc, il faut avoir un débat de fond, beaucoup plus large que l'autorité politique pour trouver des options et des axes dans l'intérêt de notre commune. Il rappelle que certains pensent qu'à 1700 habitants, c'était bien. Et puis, tout ce qui dépasse ces 1700 habitants, c'est déjà des surplus. Donc, cette demande de crédit sera appuyée avec 2 éléments importants ; d'une part, avoir la garantie que ce débat ait lieu au niveau de la citoyenneté. Le PLR propose qu'un GT soit mis en place par le CC avec des membres du CG, peut-être aussi avec des représentants de la société civile, des commerçants, des gens de

l'industrie qui travaillent et s'impliquent au Landeron pour avoir une vision globale et pouvoir sentir le pouls et la volonté. Et, d'autre part, vu le montant d'engagement, le PLR demande, avec insistance, une soumission publique et non pas une soumission sur invitation, sans que cela soit pénalisant au niveau des délais de recours qui sont à peu près les mêmes pour une soumission sur invitation ou publique. Aujourd'hui, même avec le COVID, la population peut être consultée. Ce n'est pas une excuse. Donc, il est nécessaire de prendre le temps de consulter les gens pour avoir un projet de la région, un projet auquel toutes les Landeronnaises et tous les Landeronnais puissent s'identifier. Avec ces éléments, le PLR appuyera cette demande de crédit.

Le PSL, par M. Fredy Winz, s'est penché sur cet arrêté lors de sa séance de préparation du 29 avril. Après plusieurs discussions portant sur le pouvoir de décision de la commune et sur l'existence ou non d'alternatives plus intéressantes, le PSL propose d'accepter l'arrêté 1423 à l'unanimité des membres présents.

L'UDC, par M. Stephan Bove, a discuté de ce projet d'arrêté dans sa séance de préparation et est arrivé assez rapidement à la nécessité de revoir le PAL. Le groupe est conscient que c'est également une obligation et qu'il n'y a pas d'autre choix. Au niveau du montant demandé, il trouve le total assez réaliste et justifié. Malgré tout, M. Stéphan Bove a, tout de même, une doléance à formuler. Il regrette que des personnes ou propriétaires se trouvant plus ou moins impliqués, que ce soit négativement ou positivement, par les réflexions contenues dans la pré-étude présentée lors de la séance du 11 mars dernier, n'aient pas été contactées préalablement pour être informées de ces réflexions. Il demande au Conseil communal de faire preuve de diligence à l'avenir et de prendre contact en temps opportun avec les personnes concernées afin d'éviter que celles-ci ne l'apprennent lors de futures séances, soit du Conseil général, soit publiques. Il espère que le Conseil communal communique assez rapidement avec la population en mettant en place la séance publique qui était également prévue lors de la séance du 11 mars. Il estime que la population a le droit d'être informée du contenu de cette pré-étude de la révision du PAL, et que malgré la pandémie, il est souhaitable de pouvoir l'organiser. Afin de réaliser cette révision du PAL dans des conditions optimales, le groupe UDC estime que la vitesse n'est pas forcément la meilleure des solutions pour y aboutir. Il pense que des possibilités existent pour pouvoir prolonger le délai afin de finaliser ce dossier. Il relève de ne pas oublier le slogan qui a fait sensation l'an dernier : « Aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire ». Le groupe UDC acceptera l'arrêté 1423.

Prise de parole individuelle.

M. Peter Hofs, au nom de la commission de l'Energie, souligne que le PAL donne l'opportunité de redéfinir la politique communale de développement. L'énergie y joue un rôle essentiel. Le projet « développement du PAL » met en avant celui de territoire, une vision partagée, des équipements (routes, eau, énergie et assainissement), une information et participation. Cette Commission souhaite pouvoir apporter sa contribution dans quelques thématiques, telles que la mobilité douce, le transport, les chemins piétonniers, le chauffage à distance et le plan directeur d'énergie. Cette liste n'est pas exhaustive. Compte tenu de son importance, la Commission de l'Energie demande d'être associée au processus de consultation sur les points pour lesquels elle porte un intérêt légitime. C'est aussi une façon d'entrer dans cette démarche participative.

M. Jean-Claude Egger souhaite apporter quelques réponses aux interventions faites. Tout d'abord, concernant le fait de réduire les frais en imaginant des collaborations, proposition faite par le PVL, elles ont été imaginées, mais pas activées pour la simple et bonne raison qu'elles concernent essentiellement les routes et la mobilité. Actuellement les axes de communication sont bons. Une réflexion a été faite au niveau du tourisme et de l'hébergement. Car effectivement, il serait peut-être temps de trouver une solution pour avoir des possibilités d'hébergements hôtelières ou autres dans la région, même si c'est déjà une chance d'avoir

des campings. Donc, comme attesté dans le budget présenté, tous les postes possibles ont été serrés pour obtenir ce montant-là. Le seul poste non compressé, est celui des divers et imprévus, parce que le risque ne veut pas être pris, à l'image de la commune de Cortaillod, de prévoir 2% de divers et imprévus et de devoir revenir devant cette assemblée pour dire que le budget est dépassé. Donc, ce 10% pour les divers et imprévus est maintenu. M. Jean-Claude Egger est conscient qu'il ne répond pas complètement à l'intervention et la question, mais c'est ce qu'il peut dire en l'état des choses. Ensuite, au niveau de l'obligation de participation de la population, invoqué par le PLR, elle va être organisée. Dès le départ, il était prévu de mettre sur pied un suivi. Dans la loi cantonale, la commission qui doit absolument être consultée, est celle de l'urbanisme. Ce sera donc principalement celle-là qui sera activée. Ensuite, il est bien évident que des consultations des principaux groupes d'intérêt seront mises sur pied avec l'apport de la population ; les propriétaires, les habitants et les voisins de secteur stratégique seront concernés. Ensuite, le CG devra se prononcer et également la commission de l'Energie sera activée. Mais il faudra consulter et définir clairement ce que sera ce groupe de suivi. Dans notre idée de départ, ce sera la commission d'urbanisme. Ce groupe actif pourra s'investir à fond et retransmettre les discussions dans les groupes puisque des intervenants de tous les partis constituent cette commission. Un groupe de suivi de 25 autour d'une table semble compliqué. Cela partirait dans tous les sens et il ne souhaite pas maîtriser un groupe de cette taille. Par contre, il pense que les conseillers généraux auraient très peu apprécié que la population soit informée avant. Donc, dans toutes les démarches qui seront faites dans la prise de température, le CG sera certainement en première ligne. L'information à la population viendra par la suite. Autre question concernant les infrastructures, ce n'est ni le CC, ni Mme North et M. Wenker qui ont décidé de ce nombre. Au niveau des infrastructures, le collège du C2T est fait pour permettre à une population de 5000 habitants de s'implanter au Landeron avec les enfants que cela impliquerait. Les infrastructures landeronnaises sont prévues pour une population moyenne de 5000 à 5200 habitants. Alors peut-être que c'est faux, mais, c'est ce qui a été déterminé et ce qui a toujours été dit. Ensuite, au niveau de la soumission publique, la question sera étudiée ; ce n'est pas encore déterminé. Cette discussion doit encore avoir lieu avec les responsables des services techniques et les membres du CC. Mais le CG en sera informé en temps voulu. Concernant la remarque de l'UDC, JCE souhaite présenter ses excuses aux personnes qui auraient pu être choquées par les informations données le 11 mars. Il ne peut pas revenir en arrière, c'est fait et il en est désolé. Mais c'est un élément sur lequel il portera toute son attention à l'avenir. Finalement, concernant l'information à la population, il ne va pas se précipiter, car il faut d'abord construire la base de ce qui sera communiqué.

M. Jean-Marc Jeanneret souligne que le PLR, dans sa majorité, a décidé de soutenir cet arrêté. A titre personnel, il trouve choquant que le CC décide que le groupe d'accompagnement sera la commission d'urbanisme. Il croit que, soit cet arrêté peut être pris tel quel, et la loi appliquée, comme des petits moutons, en faisant des pôles industriels et scolaires. Soit on essaie de construire un projet pour la commune et pour la région avec une vision d'avenir. Et il n'a ni l'autorité et réfute cette autorité au CC, à quelque commission que ce soit et au CG, d'avoir cette vision à long terme. Et, au jour d'aujourd'hui, de dire de ne pas vouloir se lancer dans un débat de 20-30-50-100 ou 200 personnes, il pense que ce n'est pas positif pour la commune. C'est aussi un déni des politiciens, car ils font de toute façon ce qu'ils veulent. Ce serait une démonstration, aujourd'hui, de dire que les politiciens décident de 5000 ou 5200 habitants au Landeron, c'est une volonté. Il faut une discussion de fond des Landeronnaises et des Landeronnais. M. Jean-Marc Jeanneret serait heureux d'avoir 2000 ou 3000 habitants dans une salle ou au bord de la piscine pour discuter comme dans les Landsgemeinde en Suisse allemande. Il y a peut-être à apprendre d'eux afin de débattre du Landeron et de l'avenir de ce village. Aujourd'hui de refuser le débat, c'est un grave manquement pour la suite de ce dossier. Il reviendra quand il s'agira de décider.

M. Jean-Claude Egger déclare qu'il est faux de dire qu'il refuse le débat. Pour avoir travaillé à d'autres dossiers, il croit être une personne assez consensuelle. Au niveau des commissions

qui sont nommées dans la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, et dont la commune doit tenir compte, il est cité à l'article 5, alinéa 2, « *les autorités communales consultent la commission d'urbanisme* ». C'est la seule commission citée dans la loi cantonale de l'aménagement du territoire. Il brûle un petit peu les étapes et ses collègues pourraient être un peu surpris qu'il ne leur ait pas tout dit. Donc certainement, que le CC va encore se consulter à ce sujet et revenir sur la problématique posée par le PLR.

Passage au vote. L'arrêté 1423 est accepté par 31 voix.

**5. Crédit-cadre sur sept ans de CHF 686'000 pour le remplacement des compteurs électriques sur l'ensemble du territoire communal
Arrêté 1424**

La parole est donnée à M. Frédéric Matthey, chef des services industriels, qui précise que ce dossier concerne une obligation légale en lien avec la transition énergétique. Selon la modification de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité décidée en 2017 par les chambres fédérales et entrée en application en 2018, qui oblige les propriétaires de réseaux électriques à s'équiper dans les 10 ans de compteurs intelligents pour 80% du parc. En parallèle, la commune a des obligations de changement de compteurs ou d'étalonnage selon la loi et l'organisme de métrologie METAS qui effectue les contrôles. Dès lors, elle doit planifier et s'équiper de compteurs répondant aux enjeux de la transition énergétique décidée par le peuple et les chambres fédérales. Ces systèmes permettront non seulement de faire du relevé automatique afin de facturer automatiquement selon la consommation exacte et non sous forme d'acompte, mais aussi à terme, d'avoir des indicateurs de consommation au ¼ d'heure avec une transmission une fois par jour selon les dispositions légales. Le choix des compteurs s'est fait via un appel d'offre. Les compteurs retenus sont ceux qui répondent le mieux techniquement à ce jour aux besoins. Ils offrent une grande souplesse et ne nous enferment pas dans une technologie propriétaire. Ce choix et l'appel d'offre se font par lot au cours des années par Eli10 pour les communes membres de cette entreprise, mais ceci se fait aussi conjointement avec Viteos. Ce choix a été aussi fait dernièrement par la Romande Energie. Il y a eu de nombreuses questions sur le choix du compteur, sur les possibilités techniques en commission mais aussi à l'intérieur des groupes. M. Frédéric Matthey a répondu en marge de la séance du Conseil général et ne va pas répéter chaque point. Il reste à disposition et espère qu'un bon accueil à cette demande de crédit sera fait.

Prise de parole des commissions.

La commission SI-TP, par M. Jean-Philippe Senn, a discuté de plusieurs points lors de sa séance. Un point a cependant particulièrement préoccupé les membres. En effet, comme ces compteurs disposent de plusieurs moyens de communications, il s'agissait de valider le fait que ces appareils n'allaient pas générer de rayonnement électromagnétique supplémentaire dans les habitations. Ce point a été clairement confirmé, puisque la communication entre le compteur et l'armoire électrique de quartier se fera par courant porteur via le réseau électrique existant. Ce point ayant été validé, la commission SI-TP a accepté à l'unanimité des membres présents ce crédit-cadre.

La CFG, par Mme Gilliane Bürli, accepte ce crédit-cadre sur 7 ans afin de remplacer 80% des compteurs électriques comme requis par L'OApEI. Un autre crédit sera peut-être demandé pour atteindre la couverture totale.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par Mme Gilliane Bürli, relève que, vu la nouvelle loi sur l'énergie en vue de la mise

en œuvre de la Stratégie 2050 acceptée par le peuple, et après quelques discussions concernant le risque que le prix des charges électriques augmente, va accepter, dans sa majorité, ce crédit d'engagement imposé au Conseil communal pour se mettre en règle avec l'ordonnance fédérale.

M. Michael Jacot, au nom du PLR, s'est penché avec intérêts sur ce crédit-cadre. L'harmonisation entre les différents acteurs (production, stockage, distribution et transport) passe par une mise en réseau de l'ensemble, nécessité pour optimiser les consommations, notamment celles récurrentes. Moderniser le réseau est donc important pour envisager un avenir énergétique serein par des approvisionnements sécurisés. Les consommateurs deviennent de plus en plus producteurs, il faut ainsi gérer des flux dans les 2 sens. M. Michael Jacot se pose plusieurs questions. La première est de savoir comment les citoyens ayant des panneaux solaires pourront mettre à disposition leur surplus de production au profit de leurs voisins, par exemple. Deuxièmement, puisque ces nouveaux compteurs permettront le télé-relevé, l'économie ainsi réalisée aux consommateurs sera rétrocédée de quelle manière. Il se demande aussi s'il sera possible d'accéder aux données de consommations semi-instantanées et comment sera garantie la protection des données des informations remontées par ces compteurs intelligents. Il faudra s'assurer d'un niveau de cryptage des transmissions suffisant. Il s'interroge également si, au bout de sept ans, les premiers compteurs ne seront pas obsolètes malgré la possibilité de les mettre à jour ; quand on voit, par exemple, les smartphones d'il y a sept ans qui ne sont plus mis à jour maintenant. M. Michael Jacot aimerait également savoir comment seront choisis les huit citoyens sur dix qui auront droit à ce nouveau compteur ; par tirage au sort, cela pourrait être sympa d'organiser une grande tombola sur la place du village. Au-delà de ces quelques interrogations, le PLR acceptera cette demande de crédit.

Le PVL, par M. Vincent Forster, a pris connaissance du rapport rédigé par le Conseil communal avec beaucoup d'attention. Il soutient l'idée d'échelonner ce remplacement sur les sept prochaines années. Toutefois, avant de se prononcer, le groupe souhaiterait obtenir une clarification. Le rapport mentionne que le gestionnaire de réseau de distribution Eli10 SA a opté pour l'achat et l'installation du compteur AM550 de la marque Iskraemeco fabriqué en Slovaquie. Sachant que les compteurs actuels sont de la marque Landis et Gyr, entreprise suisse, leader mondial des solutions de gestion d'énergie et principal acteur de l'industrie de solutions de comptage intelligent dans le monde, M. Vincent Forster se demande pourquoi passer sur un fabricant étranger et comment ce choix s'est opéré. Il aimerait savoir s'il a été exigé à Eli10 le lancement d'un appel d'offres. Le PVL favoriserait une économie locale et nationale.

M. Reto Gabriel, pour l'UDC, accepte l'arrêté pour le remplacement des compteurs électriques. Toutefois, le groupe demande que le projet soit bien suivi et que les délais et coûts soient respectés.

M. Frédéric Matthey répond aux différentes questions. Concernant le choix des compteurs, un appel d'offres a été fait, des critères généraux ont été posés et discutés entre les différentes communes et Viteos, car il était commun. Par la suite, des éléments pouvaient rentrer en ligne de compte, comme le prix et l'ouverture du système. Malheureusement, le système Landis et Gyr, pas tant sur le compteur mais sur l'infrastructure amont pour pouvoir récupérer les données, est un système propriétaire qui oblige d'avoir forcément des compteurs Landis et Gyr derrière. Donc, dès lors, ce choix s'enfermait dans une technologie pas souhaitée dans une planification à long terme. Au sujet de l'obsolescence possible dans un délai de 10-15 ou 20 ans de certains compteurs, il faudra effectivement probablement remplacer les compteurs et des technologies les plus ouvertes possibles permettront la non-dépendance d'un seul fournisseur. L'obsolescence n'y répond pas de manière absolument certaine. C'est probablement moins sensible qu'un smartphone qui est surtout un effet de mode. Le changement d'un smartphone est motivé par le design et la nouveauté. Un compteur, ce ne

sont pas les mêmes critères. Il lui est demandé de compter l'électricité, de transmettre des informations de manière fiable, soit au ¼ d'heure comme la loi le prévoit aujourd'hui, soit peut-être plus tard en temps réel. Cependant, on n'est pas à l'abri que dans 15 ou 20 ans, ils deviennent obsolètes et qu'il faille les changer, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, avec les compteurs électroniques qui ne télétransmettent pas. Concernant la vente à ses voisins, il suffit de lire la loi pour savoir ce qui peut être fait. Des circuits d'autoconsommation peuvent être créés, mais finalement cela doit répondre à certains critères (ne pas traverser le domaine public, rester dans un quartier relativement restreint, de propriétés partagées, etc...). C'est déjà possible dans le cadre de la loi, dans un lotissement, par exemple, avec plusieurs bâtiments où la production du solaire sur un bâtiment et la vente à tous les locataires du bâtiment et des bâtiments voisins. Au-delà de cela, en ayant une maison individuelle, la vente à son voisin n'a pas de possibilité légale. Cependant, les possibilités techniques existent mais ce n'est pas Le Landeron ou le canton de Neuchâtel qui décide de cela, c'est la législation fédérale. Elle va encore évoluer à l'avenir avec la prochaine libéralisation complète du marché de l'électricité qui est en consultation par le DETEC actuellement. Les télé-relevés vont permettre un coût moins élevé. Bien entendu, ce postulat énoncé par une personne au Conseil général reporterait les économies sur le consommateur final. Le coût plus ou moins cher lié à l'investissement effectué sur le réseau électrique, est dans un principe d'autoporteurs. Finalement, si cela coûte moins cher via le coût calculé année après année, chaque année celui de l'infrastructure est revu, selon les coûts réels. Donc, le consommateur final paie sur la partie taxe uniquement en l'occurrence sur le coût de l'infrastructure. Donc, si cela coûte moins cher, le report sera directement fait au consommateur car il n'y a pas de marge sur cette partie réseau. C'est sur la partie énergie et vente d'énergie qu'il est possible de faire des marges. Sur la transmission des données, l'Office fédéral a fait son travail et a décrit un certain nombre d'informations, de prérequis et des directives techniques qui obligent, effectivement, le cryptage. Même si les installations derrière les compteurs qui vont capter ces différentes données seront actualisées, Eli10 et Viteos ont monté une infrastructure commune et la loi fédérale oblige les données d'être complètement étanches les unes par rapport aux autres. Même le cadre de l'utilisation de ces données peut être uniquement pour la facturation. Par exemple, quelqu'un qui aurait accès au facturé et qui vend du photovoltaïque, ne peut pas aller faire de la promotion du photovoltaïque en se basant sur des données de consommation récupérées de celles de consommateurs. C'est extrêmement strict au niveau de la loi fédérale et il y a des contrôles qui sont effectués.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote de l'arrêté. L'arrêté 1424 est accepté à la majorité.

<p>6. Crédit d'engagement de CHF 188'000 pour le remplacement des fenêtres du collège primaire Arrêté 1425</p>
--

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des bâtiments, qui aimerait compléter le rapport remis et répondre à quelques questions des divers groupes et de la commission financière. A la question de savoir s'il est prévu dans la demande de crédit de changer les coupes et les velux, la réponse est négative. Ils ont fait l'objet d'un contrôle et ne nécessitent pas un remplacement à court terme. Cependant, les velux seront intégrés dans une prochaine demande de crédit. En effet, en juin, une demande de crédit globale pour des travaux de rénovations à répercuter sur 8 ans sera présentée. Les fenêtres des sous-sols sont comprises dans cette dernière. La question du triple vitrage a été posée. La rénovation d'un bâtiment public doit être exemplaire. La nouvelle loi sur l'énergie impose des valeurs à respecter pour le remplacement de fenêtres. Plus aucun double vitrage n'est posé vu que la différence de prix entre des fenêtres à double et triple vitrage est minime. Le triple vitrage est maintenant la

référence. Le transfert thermique se fait dans les deux sens. A savoir, en hiver, il empêche la chaleur de sortir et le froid de rentrer, et l'inverse en été. Il y a une très légère différence entre le double et triple vitrage en ce qui concerne les indices de luminosités mais c'est insignifiant. De plus, le remplacement des luminaires des salles de classe, actuellement des tubes fluorescents standards, sera remplacé par des luminaires led. La commission financière a recommandé l'option de remplacement des deux portes d'entrée. Le Conseil communal propose donc un amendement dans ce sens. Cet amendement prévoit, à l'article premier, un crédit d'engagement de CHF 216'000.- pour le remplacement des fenêtres et des deux portes d'entrée du collège primaire. Le Conseil communal demande à l'assemblée d'accepter l'arrêté 1425 avec l'amendement.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Gilliane Bürli, approuve à l'unanimité ce crédit d'engagement. En supplément, elle demande d'inclure le remplacement des portes d'entrées déjà validé par le Conseil communal.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par M. Thomas Froelicher, soutient à l'unanimité ce crédit d'engagement de CHF 216'000.- pour le remplacement des fenêtres du collège primaire et des deux portes d'entrée. Depuis plus de 4 ans, le PSL demande au CC de faire le nécessaire pour changer ces fenêtres vétustes et existantes. Mme Maura Bottinelli-Frigerio avait envoyé des photos montrant les espaces entre les cadres des fenêtres et des murs forçant les élèves à garder leur veste par temps de bise en hiver ; sans parler du gâchis énergétique. Le PSL félicite le Conseil communal d'avoir enfin pris le taureau par les cornes et de demander ce crédit d'engagement pour cette rénovation plus que nécessaire. Il remercie, d'une part, le CC, mais également son service d'urbanisme pour les réponses fournies concernant le type de vitrage. Le PSL remercie l'assemblée d'accepter ce crédit d'engagement.

Mme Silvia Bourquin, au nom du PLR, accepte le crédit d'engagement de l'arrêté 1425 pour le remplacement des fenêtres et des deux portes du collège primaire.

Le PVL, par Mme Jessica Muriset, soutient les recommandations de la commission financière et de gestion qui demande d'inclure les portes d'entrée dans le crédit afin d'économiser des frais de chantier et, surtout, des frais de chauffage.

L'UDC, par M. Lucas Wenger, accepte le crédit de remplacement des fenêtres du collège primaire et accepte également l'option de remplacement des deux portes d'entrée. Cependant, il est surpris du prix retenu pour les portes, qui lui semble très élevé.

M. Roland Spring précise que le montant indiqué provient d'une seule offre et bien entendu, trois offres seront demandées.

Prise de parole individuelle.

M. Jean-Marc Jeanneret indique avoir eu chaud à l'oreille lorsque le Conseil communal a expliqué qu'un premier crédit qui est voté aujourd'hui et qu'il y en aura un deuxième lors du prochain CG. Il n'a pas vu cette demande dans le plan des intentions. Donc il serait bon de savoir pour le prochain crédit, qui doit être en préparation, de quel montant il s'agit. Il se demande pourquoi il est urgent de changer les fenêtres maintenant. Il souhaite des informations à ce sujet. Il voulait voter oui, mais, avec ce qu'il a entendu, il va plutôt s'abstenir.

M. Roland Spring précise que le crédit qui sera demandé au prochain CG, figure au plan des intentions. Il est répercuté sur 8 ans pour un montant de plusieurs centaines de milliers de

francs. Il s'agit d'une rénovation de l'entier des classes, y compris les sols, les luminaires, la peinture, etc... . Tous ces travaux font l'objet d'une planification avec l'EORÉN. Ces grands travaux supérieurs à CHF 100'000.- vont être proposés pour les prochaines années à l'EORÉN. Le crédit qu'il espère va être accepté toute à l'heure, est déjà planifié, mais l'EORÉN doit encore l'accepter dans sa prochaine séance au mois d'octobre. Sur la totalité des charges, ce dernier va rembourser les amortissements et les intérêts de ces crédits. Bien entendu qu'ils seront ensuite répercutés sur le coût annuel des élèves comme tous les coûts de tous les collèges du bassin.

M. Thierry Jaquier est bien content de voir que les fenêtres vont être changées parce que des économies seront faites et d'entendre des salles vont être remises à neuf. Mais il est toujours plus content d'entendre qu'il n'y a toujours pas d'ascenseur. Ce bâtiment ne reste toujours pas accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

M. Roland Spring indique que cette question est à l'étude et doit encore être discutée au sein de la commune, car il n'était pas dans la planification. Il semblerait que la possibilité existe d'installer un ascenseur dans le milieu de la cage d'escalier. Il espère venir tout prochainement avec un crédit. Il y a passablement de travaux à réaliser dans ce collège comme la salle des travaux manuels qui est dans un état pitoyable. Une étude est également menée pour modifier le sous-sol.

M. Jean-Marc Jeanneret souligne que le but n'est pas de torpiller des projets, mais c'est de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Donc, il serait bien d'avoir peut-être une information globale. S'il regarde autour de lui, beaucoup de gens ont usé leurs fonds de culottes dans ce collège. Savoir si un investissement d'un, deux millions ou plus est prévu afin de pouvoir, en tant que Conseillers généraux, décider en toute connaissance de cause. Il y aura un deuxième crédit et ensuite encore un autre pour l'ascenseur. Cela serait bien d'être informé dans un petit rapport en complément afin de voir l'avenir de manière constructive, de pouvoir discuter et prendre des décisions en toute connaissance de cause.

M. Roland Spring a pris note et confirme que cela sera fait. Le plan des intentions sera complété. Il croit que sur ce dernier figurent 8x CHF 50'000.- , donc environ CHF 400'000.-. Mais l'ascenseur n'y figure pas encore ainsi que la rénovation du sous-sol et de la salle des travaux manuels.

M. Stephan Bovef indique que quelque chose lui échappe dans ce dossier. Il se demande comment laisser pareillement un bâtiment se dégrader et ensuite, après des années et des années, s'inquiéter de ce qu'il se passe, de l'état de ce bâtiment et de venir encore avec des crédits ; pourquoi ne pas s'occuper avant de la qualité de ce bâtiment afin d'éviter tous ces soucis dans un même temps.

M. Roland Spring ne partage pas forcément cet avis. D'ailleurs, toute à l'heure, certains Conseillers généraux disent avoir très froid dans ce bâtiment, que c'est le moment de changer les fenêtres, et d'autres disent que ce n'est pas urgent. Il y a une planification faite maintenant pour entamer ces travaux prochainement et tout ne peut pas être rénové en même temps.

Passage au vote de l'amendement du Conseil communal qui concerne l'article 1. L'amendement est accepté par 37 voix.

Passage au vote. L'arrêté amendé 1425 est accepté par 37 voix.

7. Désignation de 5 délégués auprès du Conseil d'Événements Scolaires (CESC)

M. Cédric Caillet, en tant que Président en fonction du Conseil d'Événements Scolaires (CESC) et au nom de ses collègues du Conseil général membres, propose les 5 délégués suivants :

M. Britz Tobias du PSL
 M. Caillet Cédric, du Canette, pour la présidence
 M. Jakob Yves, de l'UDC
 Mme Muriset Stéphanie, du Canette
 Mme Zbinden Catherine, du PLR, comme caissière

Au vue de l'article 2 du nouveau règlement général du Conseil d'Événements Scolaires accepté le 22 octobre dernier par le CG, les autres membres annoncés pour la rentrée 2021-2022, soit Mmes Cividino Anouck, Güngerich Sandrine, Lochmatter Armelle, Saint-Louis Sylvie, Schreiber Fanny et M. Monnard Nicolas seront quant à eux validés par le Conseil communal.

Les membres désignés sont élus par applaudissements.

8. Interpellations et questions

Pas d'interpellation du Conseil communal

9. Divers

Mme Gilliane Bürlì, au nom du PSL, aimerait revenir sur le crédit d'engagement 1307 qui concerne la mise en place du concept de circulation et modération du trafic sur le territoire communal. Ce crédit a augmenté de CHF 43'000.- depuis la situation au 30 novembre 2020 sur les 2 points suivants : « *panneaux de signalisation totem et marquage* » et « *signaux entrées et fins localité + divers* ». Le PSL se demande à quoi cela correspond.

Mme Nadine Schouller indique que cette augmentation de crédit est liée à la mise en place suite aux vignettes. Donc tout a été installé afin que les vignettes puissent être activées.

M. Cédric Caillet souligne que, de nos jours, et la pandémie a accéléré ce mode operandi, beaucoup d'automates permettent le paiement par d'autres moyens que la monnaie sonnante et trébuchante. Parmi les différents moyens de paiement existant, il citerait : SEPP, ParkingPay et Twint. Le TCS a lancé une application en février qui permet déjà de régler sa place de parc payante dans environ 700 localités en Suisse (le chiffre date de février). Le lien sur le communiqué de presse du TCS est le suivant : <https://www.tcs.ch/assets/docs/presse/2021/communiqu-de-presse-park-pay.pdf>. Cette application est compatible avec les systèmes SEPP et ParkingPay. Un très bon exemple est le grand parking du port d'Erlach qui offre plusieurs de ces solutions de paiement. Il souhaiterait proposer au Conseil communal d'étudier la mise en place de moyens de paiement électronique pour tous les parkings payants du village. Il est persuadé que le pourcentage de payeurs augmentera grandement. Il est fréquent de se dire qu'on n'a « *pas de monnaie sur soi et qu'avec un peu de chance, nos agents de sécurité publique ne passeront pas dans les heures qui suivent* ».

Mme Nadine Schouller répond que cette possibilité est en train d'être examinée pour les nouveaux horodateurs. Du fait de la suppression de la 2G et 3G, les horodateurs en place actuellement ne peuvent être qu'utilisés manuellement. Afin de faciliter cette tâche, comme les gens ont de moins en moins de petite monnaie, il est prévu de proposer au CG de nouvelles solutions prochainement.

M. Stephan Bovet prend la parole concernant la pose de deux robidogs à Bellerive. Actuellement, il y a qu'un robidog à Bellerive 78 ; le suivant est à plus de 800m vers la piscine et le prochain à 100m direction La Neuveville. Bellerive est très appréciée et fréquentée par des promeneurs et sportifs de différentes catégories. Bellerive doit rester digne de ce nom et ne pas ressembler à un chemin insalubre. Par respect de nos employés communaux, cela ne doit vraiment pas être agréable de débroussailler des excréments de chien et pour la propreté de Bellerive, il faudrait poser deux robidogs supplémentaires.

M. Jean-Claude Egger va répondre par une autre question. Cela va-t-il empêcher les propriétaires de laisser leur chien déféquer. En tenant compte de cela, un robidog tous les 50 mètres pourrait être installé et il y aurait encore des propriétaires de chien qui trouveraient le moyen de ne pas ramasser les excréments de leur chien. Il en parle en connaissance de cause ; non pas parce qu'il ne ramasse pas les excréments de son chien. Lorsque l'on se promène le long de la Thielle et qu'à partir d'un certain carrefour, il n'y a plus de robidog en se promenant jusqu'à la vieille Thielle, il porte le sachet. Il y a probablement une communication à faire dans la presse ou par un autre moyen pour inciter les gens à ramasser et porter leur sac d'excréments jusqu'à la prochaine poubelle. M. Jean-Claude Egger veut bien faire paraître un communiqué dans le Bulcom, mais il craint qu'il soit ignoré. Il tient compte de cette remarque et confirme qu'à certains endroits, il n'y a plus de robidog. C'est un choix ; par ce biais, on incite les gens à se comporter normalement.

M. Stephan Bovet n'est pas satisfait de la réponse.

M. Peter Hofs voudrait poser deux questions concernant les antennes de communication présentes au Landeron. Premièrement, il se demande comment 3 antennes fonctionnent déjà au Landeron (Grand Marais, Condémines et Rt de Bâle) avec la 5G selon le site <https://map.geo.admin.ch>. Pour l'antenne de la route de Bâle, un avis d'enquête publique est ouvert et cette procédure n'est pas encore terminée. Aucune demande n'a jamais été soumise pour les deux autres antennes. M. Peter Hofs souhaiterait savoir depuis quelle date ces antennes sont fonctionnelles et qui en a donnée l'autorisation. En effet, une demande pour chaque changement est obligatoire via une enquête publique.

M. Jean-Claude Egger répond qu'en consultant le site de la Confédération, il y a une carte géographique très précise à ce sujet. Effectivement, trois jolis points verts figurent aux endroits signalés. Voici les réponses qu'il peut apporter en l'état : au niveau de la route de Bâle, la procédure est en cours. Aux Condémines, il semblerait que Sunrise ait installé une antenne de 4G+ (qui correspond, probablement à de la 5G) avant le changement de loi. Donc, ce projet a été annoncé comme bagatelle par le SAT et ces demandes étaient traitées ainsi avant la nouvelle loi. Pour les Marais, aucun permis de construire n'a jamais été reçu. Il va se renseigner et suivre cette affaire.

M. Peter Hofs continue avec sa deuxième interrogation suite à la question de PVL concernant le placement des antennes dans les zones habitées (en référence à une motion adoptée à ce sujet en 2012). Constatant que cette motion n'a jamais été suivie et compte tenu de l'implantation des différentes antennes au Landeron dans les zones habitées, il se demande comment cela peut être pire de vouloir autoriser 3 antennes dans une trajectoire de 100 mètres (Rue Jura 4, Route de Bâle 9 et Route de la Neuveville). Les personnes qui vivent dans cette zone, recevront une triple dose de radiation. La Commune ne peut et ne doit certainement pas accepter cela et devra incontestablement être attentive aux dangers pour la santé publique.

M. Peter Hofs demande fermement de faire une exception à la déclaration faite par M. Jean-Claude Egger lors de la séance précédente, selon laquelle la commune ne peut rien faire sans outrepasser ses compétences. Il implore fortement une exception et de donner la priorité à la santé publique. Il ne peut et ne doit pas être le cas que nos autorités communales tiennent pour acquis une menace sérieuse pour la santé de ses concitoyens.

M. Jean-Claude Egger souligne que la commune est très attentive à ce sujet et a pris contact avec les opérateurs de téléphonie afin qu'ils se mettent d'accord pour une seule antenne et non pas 3 dans un rayon de 150m. Apparemment, cela n'est pas possible et entre dans le domaine de la loi sur la concurrence. Il répond toujours avec la même réponse. A chaque fois qu'une nouvelle demande est présentée, on demande quelles sont les possibilités de bloquer ces installations. Il n'y a aucune possibilité légale de bloquer le développement des antennes 5G ; c'est du domaine de la Confédération. Dernièrement, dans le canton de Genève, des moratoires ont été décrétés pour empêcher l'installation d'antennes. Cela s'est terminé au tribunal et les opérateurs ont obtenu gain de cause, parce qu'ils faisaient appel à la loi défendue par la Confédération. Donc, aucun véritable moyen ou aucun bras de levier n'existe, si ce n'est la désobéissance civile, mais elle a un coût. Même les scientifiques ne réussissent pas à se mettre d'accord au sujet de l'implication sanitaire de ce rayonnement. La commune est un peu démunie.

Mme Gilliane Bürli souhaite revenir sur sa question concernant le crédit d'engagement car le groupe PSL n'est pas satisfait de la réponse fournie. Il a demandé, lors du Conseil général du 22 octobre 2020, qu'un arrêté spécifique soit créé pour le coût des panneaux vignettes car l'arrêté 1307 avait clairement été accepté après abandon de la solution de macarons. Il ne sait pas encore comment il va réagir, mais est un peu déçu de cette action. Le PSL verra au prochain CG comment il interviendra.

M. Cédric Caillet, dans le même sujet que celui de toute à l'heure, souhaiterait demander au Conseil communal s'il serait possible d'équiper le garde-port d'un terminal de paiement électronique pour encaisser les mises à l'eau, hivernages et autres services facturés aux locataires du port. Ces services se montent souvent à des montants de plusieurs centaines de francs. Ce qui implique pour le garde-port de manipuler ou transporter de grandes sommes d'argent et pour les locataires de devoir venir au port avec plusieurs billets, sans forcément être au clair de ce qui leur en coûtera. La Commune a un contrat auprès de SIX pour les terminaux qui sont aux guichets. Le port étant relié à l'infrastructure informatique de la Commune, il semble que l'ajout d'un terminal de paiement devrait pouvoir être fait de manière aisée. Dès lors, M. Cédric Caillet demande la possibilité de mettre en place un terminal d'ici à l'automne afin de simplifier les paiements pour les taxes d'hivernage à venir.

Mme Gilliane Bürli, à la demande de deux personnes de la section PSL, aimerait savoir s'il serait possible pour le prochain Conseil général de réouvrir l'accès au public selon les règles COVID qui seront autorisées en intérieur à ce moment-là.

M. Jean-Claude Egger indique que le Conseil communal va suivre les prescriptions du Conseil fédéral et si, tout à coup, la situation changeait, l'ouverture de l'accès au public sera accepté sur la mezzanine.

M. Cédric Caillet prend la parole toujours au sujet du port. La Commune encourage les concitoyens à trier leurs déchets avec un écopoint et des poubelles de tri (à la plage, par exemple) et il en est ravi. Par contre, le port, quant à lui, ne propose que de grands containers où les plaisanciers ou utilisateurs du camping déversent tout et n'importe quoi lorsqu'ils partent du port ou du camping. Il en veut pour preuve les bidons métalliques des peintures anti-fooling, les bouteilles de vins et cannettes ou les pièces de bateau qui se retrouvent dans ces derniers.

Il souhaite donc demander au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre des poubelles de tri sélectifs au port afin que la majorité des usagés puissent continuer à faire chez les autres ce qu'ils font déjà chez eux.

M. Jean-Claude Egger a deux divers de la part du Conseil communal. Premièrement, dans sa séance du lundi 15 mars 2021, l'exécutif communal s'est penché sur les divers dossiers de rénovation des infrastructures routières communales. Le rapport demandé à ce sujet aux services techniques a mis au jour la nécessité, voire l'urgence de certains dossiers de consolidation et de rénovation des routes communales. Ainsi, après moult discussions et une évaluation raisonnée des besoins communaux, le CC a décidé de renoncer à la rénovation de la Route de La Neuveville qui, selon les estimations du bureau mandaté pour l'évaluation des coûts, aurait présentée une facture d'au moins CHF 6,8 millions pour la commune. Deuxièmement, le lundi 26 avril, comme annoncé précédemment, l'autorité exécutive a analysé le rapport présenté par les services techniques sur l'état des écopoints communaux et sur la possibilité de résoudre les graves problèmes d'incivilités constatés. Des comparaisons ont pu être établies avec les installations présentes sur les territoires d'autres communes. Elles ont permis d'imaginer une évolution intéressante, mais à moyen terme, dans la gestion de ces écopoints. En effet, dans la mesure où le SENE demande, dans le cadre du PAL, d'augmenter la quantité des points de récolte, une nouvelle analyse et de nouvelles décisions seront bientôt nécessaires et devront être prises. En regard de ces constatations, mais aussi des coûts investis dans la participation au fonctionnement de la déchetterie de la Châtellenie (à hauteur de CHF 156'000.- TTC aux comptes 2020), mais aussi des coûts supplémentaires, à hauteur de CHF 45'000.-, engendrés par la récolte et le transport du carton dans les écopoints, le Conseil communal a décidé de renoncer, dès le 1^{er} juillet et pour une durée indéterminée, à la récolte du carton dans les écopoints. Par contre, il sera effectué une surveillance accrue et un affichage de règlement et d'informations consolidé. Une communication, dûment motivée, sera faite à la population dans un délai raisonnable par les voies de presse habituelles ainsi que par le site communal.

Le président remercie l'assistance et lève la séance. Il est 21h46.

Le président :

Yves Jakob

La secrétaire :

Anne-Lise Juan

5. Crédit d'étude préliminaire de CHF 165'000 pour l'implantation et la construction d'un bâtiment pour l'accueil parascolaire Arrêté 1426

1. INTRODUCTION

Le groupe de travail réunissant tous les partis et créé après la décision du Conseil Général du 24 octobre 2019 s'est retrouvé à plusieurs reprises pour trouver les meilleures alternatives. Après bien des discussions et des recherches de bâtiments et de terrains sur le Landeron, il a souhaité, à l'unanimité, que nous puissions partir sur un nouveau bâtiment situé à l'ouest du Centre des Deux-Thielles, dans les zones d'utilité publique (ZUP).

Le Conseil communal vous soumet ci-dessous la 1ère démarche pour arriver à la décision de construction du nouveau bâtiment de l'accueil parascolaire.

2. CONCEPT – AVANT-PROJET

L'emplacement du projet devra être étudié de façon optimale afin de pouvoir, si besoin, étendre la construction tout en préservant l'espace pour d'autres projets en ZUP (notamment un chauffage à distance).

Selon les critères, il devra être conçu pour accueillir 100 enfants sur une surface d'environ 550 à 600 m² et devra prévoir assez d'espace pour de futures extensions.

Un premier crédit « préliminaire » permettra de développer un avant-projet de bâtiment par un architecte et des ingénieurs, mandatés en procédure de gré à gré selon les marchés publics. Cette première démarche aboutira à un projet correspondant de façon adéquate aux besoins pragmatiques, urbanistiques et répondant de manière moderne aux contraintes de développement durable, d'écologie et de mobilité.

Sur la base de cet avant-projet, le Conseil communal, appuyé par le groupe de travail pourra soumettre une demande de crédit d'étude, partant de l'avant-projet validé, pour développer un projet par un groupe planificateur, déposer une demande d'autorisation de construire et réaliser des appels d'offres puis le montage d'un devis détaillé.

Ensuite, le Conseil communal, en collaboration avec le groupe de travail sera en mesure d'élaborer une demande de crédit de construction pour la réalisation des travaux, dont la direction sera assurée par le groupe planificateur.

Il est à relever que la répartition des travaux par corps d'état séparés permettra d'attribuer une part importante des travaux à des entreprises locales, au plus régionales.

N°	Libellé	Réalisation	Procédure LMP	Bases	Commentaire
1	Données de base	Maître d'ouvrage		Programme des besoins Périmètre d'implantation Objectifs du MO	Données des utilisateurs, orientation éventuelle, règlements d'application, contraintes locales
Crédit préliminaire					
2	Développement de l'avant-projet complet	Architecte + ingénieurs CVSE	Mandats attribués en Gré à gré < 150'000	Avant-projet complet à développer	Collaboration active entre le MO et l'architecte + ingénieurs
Crédit d'étude					
3	Développement projet d'exécution + appel d'offres entreprises + demande d'autorisation	Groupe planificateur architecte + ingénieurs	Appel d'offres en procédure ouverte	Avant-projet + description des objectifs du MO	Développement du projet jusqu'à préavis demande crédit de construction
Crédit de construction					
4	Préparation d'exécution + exécution des travaux + achèvement	Groupe planificateur + Entreprises	Appels d'offres sur invitation et en procédure ouverte	Dossier d'exécution du groupe planificateur	Appels d'offres sur invitation pour second-œuvre + ouverte pour gros œuvre

3. SITUATION EVOLUTIVE

Le tableau ci-dessous ne tient pas compte des constructions en cours et futures et du développement du quartier « Des Pêches derrière l'Eglise ». Il illustre le nombre d'écoliers landeronnais (1H à 8H) :

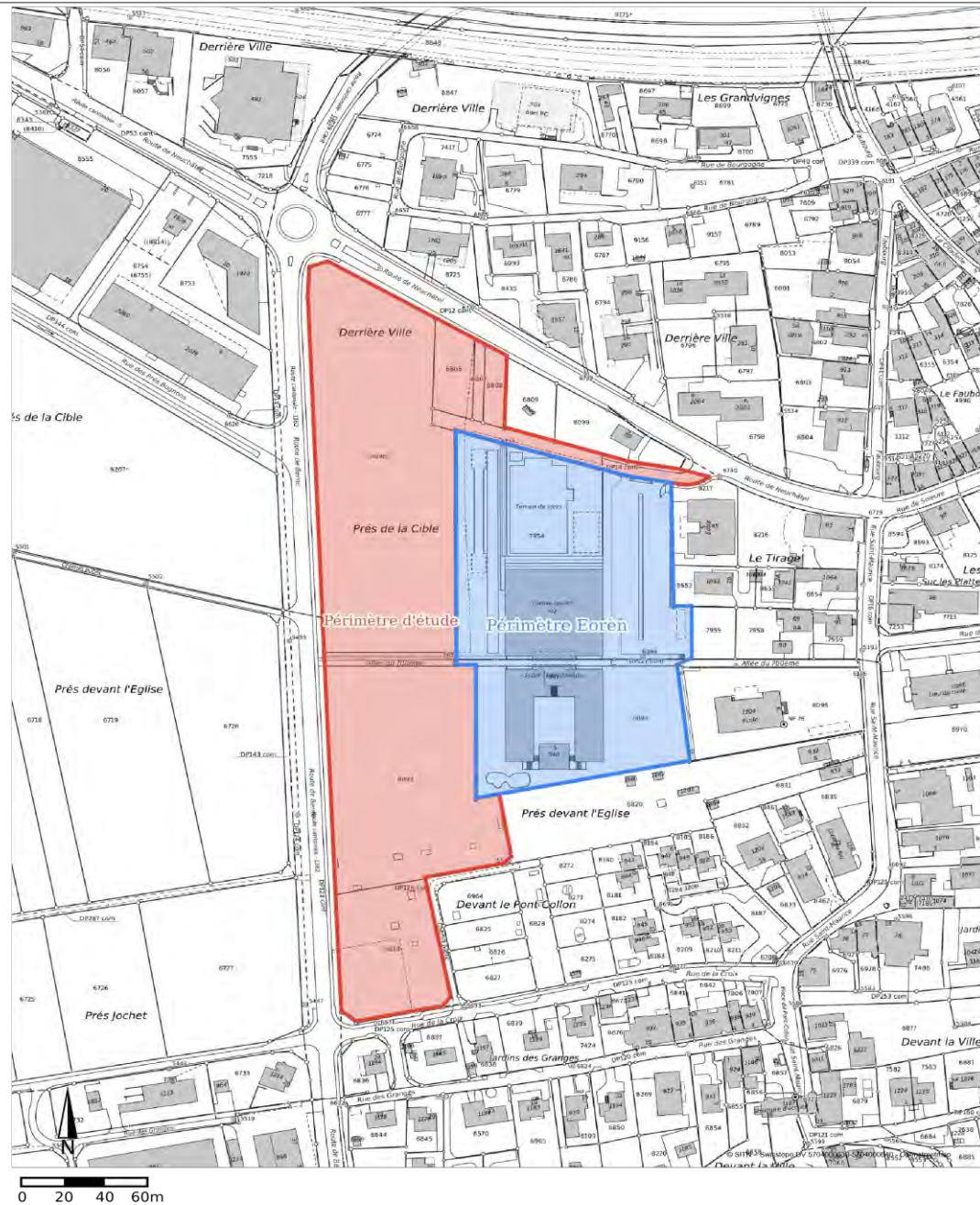
Rentrée	Dates naissances concernées	Nbre d'écoliers
Août 2020	01.08.2008 - 31.07.2016	397
Août 2021	01.08.2009 - 31.07.2017	366
Août 2022	01.08.2010 - 31.07.2018	358
Août 2023	01.08.2011 - 31.07.2019	341
Août 2024	01.08.2012 - 31.07.2020	340

4. PERIMETRE

Le périmètre reste le même que celui présenté en 2019, mais étendu du côté Sud (selon plan ci-dessous)

GÉOPORTAIL DU SYSTÈME D'INFORMATION DU TERRITOIRE NEUCHÂTELOIS

Le Landeron 



5. COUT DU CREDIT PRELIMINAIRE

Architecte	CHF 70'000.-
Ingénieurs CVSE	CHF 40'000.-
<i>yc physique du bâtiment, optimisations énergétiques</i>	
BAMO – accompagnement du MO	CHF 20'000.-
Appel d'offres groupe planificateur	CHF 15'000.-
Sondages géotechniques + rapport	CHF 15'000.-
Réserve estimée	CHF 5'000.-
Total	CHF 165'000.-

6. CONCLUSION

La loi imposant aux communes d'organiser l'accueil parascolaire, la future construction entrera dans le "patrimoine administratif", car il s'agit bien d'une mission publique que la Commune se doit d'exécuter ou de déléguer.

Une fois de plus nous tenons à relever qu'il est impératif d'avancer sur cette construction. Nous en avons besoin pour le futur et l'attractivité du Landeron. Cette construction nous permettra de répondre aux nombreuses sollicitations de nos concitoyens.

Dès lors, nous vous remercions d'accepter l'arrêté no 1426 relatif à ce crédit.

Conseil communal

Annexes :

- Projet d'arrêté 1426
- Rapport du groupe de travail

No 1426 Arrêté pour l'implantation et la construction
d'un bâtiment pour l'accueil parascolaire

Le Conseil général du Landeron,
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 20 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal, du 26 mai 2021,
Vu le rapport du groupe de travail pour le projet d'étude et l'accueil de la petite enfance,
du, 26 mai 2021,
Sur la proposition du Conseil communal,

A r r ê t e :

- Article 1^{er} Un crédit d'étude préliminaire de CHF 165'000.00 est accordé au Conseil communal pour l'implantation et la construction d'un bâtiment pour l'accueil parascolaire.
- Article 2 La dépense nette sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 20% l'an à charge du chapitre 2180 "Structures d'accueil parascolaire".
- Article 3 Le Conseil communal est autorisé à conclure en temps opportun et aux meilleures conditions l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le Landeron, le 24 juin 2021.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président: La secrétaire:

Accueil parascolaire – Rapport d'information du groupe de travail interpartis relatif à une demande de crédit pour réaliser un avant-projet en vue de construire un nouveau bâtiment pour le parascolaire.

Le groupe de travail interpartis pour l'accueil parascolaire s'est réuni à plusieurs reprises depuis le mois de mars 2021 afin de déterminer les besoins en termes de locaux pour le parascolaire.

En effet, après la mise en place des tables de midi, disponible depuis fin décembre 2020, nous gardons tous en mémoire que l'actuel parascolaire fonctionne sur 3 sites différents et éloignés géographiquement ce qui rend compliquée la gestion du personnel et des enfants.

De plus, les 3 sites actuels ne permettent pas de fournir un nombre de places suffisant pour notre localité. La péréquation cantonale sur le parascolaire oblige la commune du Landeron à payer pour les communes qui offrent plus de places au parascolaire.

Enfin, la buvette du FC se trouvant en zone de détente/loisirs, le service de l'aménagement du territoire a donné une autorisation d'exploitation provisoire pour quelques années seulement, en attendant une solution définitive.

Le groupe de travail a ensuite demandé au Conseil communal de clarifier les besoins légaux pour l'accueil parascolaire en terme de surface.

Selon les normes en vigueur pour un lieu de vie, il faut 3m² par enfant. S'ajoutent à cet espace, 10% env. pour des emplacements de rangement. De plus, pour les vestiaires, locaux techniques, sanitaires, bureaux, il faut compter encore env. 2.20m² par enfant.

En application de la Loi sur l'accueil des enfants (LAE, 28.9.2010), le Canton encourage le développement du parascolaire de sorte à atteindre un taux de couverture d'au moins 20%. Pour Le Landeron, nous partons sur le nombre de 100 enfants pour tenir compte de l'évolution de la population ces prochaines années, pour donner suite aux nouvelles constructions.

Pour un parascolaire de 100 enfants, un espace de 550 à 600 m² est donc nécessaire.

Une prise de contact a été faite avec Part'Âges afin de connaître leurs besoins principaux. Ceux-ci tiennent en 10 points :

1. Regrouper les 3 sites
2. Dimensionner le bâtiment pour 100 à 120 enfants
3. Proche des écoles
4. Accès possible des déposes minutes en voiture
5. Ne plus avoir à partager des locaux avec des sociétés locales
6. Plusieurs petites salles (et non une grande salle unique) et si possible modulables avec des rangements, sanitaires adaptés et vestiaires séparés
7. Avoir un espace extérieur pour pouvoir jouer dehors avec une partie couverte et une partie non-couverte
8. Avoir un système acoustique adéquat
9. Avoir une isolation thermique correcte en été et en hiver
10. Avoir un jardin potager

Le groupe de travail a étudié les solutions de parascolaires mises en œuvre dans différents villages du canton de Neuchâtel.

Il s'avère que plusieurs communes ont fait l'investissement nécessaire dans des nouveaux bâtiments.

Certaines communes ayant adapté des bâtiments existants (réaffectation) mentionnent le manque de pratique et de flexibilité des nouveaux locaux, pour finalement un coût pas moins élevé.

Un recensement des bâtiments, locaux, nouvelles constructions à proximité des écoles a été établi au Landeron afin de dresser une liste des endroits disponibles pour une structure parascolaire.

Ci-dessous la liste des emplacements :

Garenne :

Trop petit et pas d'extension possible. La commune avait étudié le projet de transformer la Garenne (bâtiment communal), mais pas idéal ; des oppositions sont à craindre dans quartier d'immeubles, et l'accès est compliqué. Cette idée a été écartée par le Conseil communal.

Boissons Girard :

Bonne situation mais trop petit (250 m²), sans possibilité d'agrandissement. Pas d'extérieur.

Cure :

Pas d'autorisation de construire dans le jardin (refus du service de l'aménagement du territoire). Locaux actuels trop petits et la paroisse souhaite garder une salle.

Coop – Bas du Ruisseau (Rue du Lac 26) :

En dessus de la Coop, il y avait eu des contacts avec le promoteur. Trop petit, sans extérieur.

Locaux Nappatex :

Coût et emplacement pas adaptés (pas d'extérieur et parcage difficile). Refus de la part de Part'Âges (c'est eux qui avaient pris contact). Maintenant ces locaux sont loués.

Rue de Bourgogne – en-dessus de l'abri PC :

Emplacement pas idéal pour le parascolaire selon le Conseil communal.

Local pompiers :

A l'époque où les pompiers cherchaient à déménager, cela ne s'est pas fait !

Propriété sud du collège - sur sa parcelle ZUP (sud du C2T):

Le propriétaire actuel ne souhaite pas vendre.

Propriété nord parking C2T:

Maison trop petite, pas de volonté du propriétaire de vendre sa parcelle en ZUP.

Maison angle terrain de foot – Granges 30:

Zone agricole, prix élevé. Difficulté de faire changer l'affectation du terrain. Transformations/agrandissement nécessaires. Commune pas intéressée.

Landromatic :

Trop loin du centre scolaire

Pêches derrière l'Eglise :

Besoin sur deux étages, pas de place de jeux et actuellement projet bloqué par des oppositions. Donc, nous ne savons pas encore pour combien de temps. La mise à l'enquête était sans parascolaire, donc toutes les demandes devraient être refaites.

C2T – sur le toit :

Les services techniques ne trouvent pas que c'est une bonne idée car le bâtiment est construit en symétrie avec le vieux Bourg. Etudes onéreuses et chantier dans bâtiment scolaire sur plusieurs années fastidieux. De plus, il y est installé maintenant des panneaux solaires sur le toit. Investissement récent et coûteux. Pas d'extérieur. Cohabitation difficile avec les élèves du C2T. Le Conseil communal n'a pas jugé utile de consulter l'architecte.

Terrain de foot – cantine :

Actuellement, en zone détente/loisirs. Trop petit. Pas possible de faire un changement d'affectation. Cohabitation entre écoliers et sportifs difficile. Situation actuelle tolérée temporairement par le SAT seulement pour les tables de midi.

La construction sur terrain ZUP a été plébiscitée par le groupe de travail afin de ne pas augmenter le prix du projet et de l'avoir à disposition au plus vite.

Au vu du constat ci-dessus, il n'est pas envisageable de s'appuyer sur les biens existants pour répondre aux besoins actuels et futurs du parascolaire du Landeron. Dès lors, le C2T étant fortement entouré de ZUP, le groupe de travail interpartis a voté, lors de sa séance du 4 mai 2021, afin de se diriger vers une nouvelle construction, modulable et pouvant accueillir jusqu'à 100 enfants sur une zone ZUP dans un périmètre proche du C2T.

Cette solution a été acceptée à l'unanimité des membres présents.

Dans l'optique d'une nouvelle construction modulable, le groupe de travail a demandé au Conseil communal de s'approcher de l'école afin de connaître leur besoin en salles de classes. Dans l'état actuel des effectifs d'élèves et des plans de l'EORÉN, seul le bâtiment de la Garenne, en fin de vie, pourrait demander l'ajout d'une salle de classe dans le futur bâtiment du parascolaire et une salle du mouvement (actuellement, une salle de l'école primaire est utilisée).

D'autres points ont été abordés, comme le Projet MAE (Ma journée à l'Ecole), piloté par le Canton. Ce projet est actuellement en « stand-by » et le Conseil communal du Landeron reste attentif à son évolution. Dans les éléments fournis jusqu'à présent, il n'y a pas d'information quant au besoin de locaux pour ce projet. C'est pourquoi il est important de se diriger vers un bâtiment modulable.

Une collaboration intercommunale avec les communes voisines a aussi été abordée. Entre l'organisation des transports professionnels, les horaires variables et différents des enfants, cela demande une réorganisation permanente.

De plus, le temps à disposition pour les repas de midi serait insuffisant pour permettre les trajets en bus et le repas.

Le groupe de travail interpartis soutient une première demande de crédit destinée à réaliser un avant-projet pour une nouvelle construction, modulable, implantée sur le site du C2T, selon un cahier des tâches à définir en collaboration avec le Conseil communal et Part'Âges.

L'acceptation de ce premier crédit permettra d'aller de l'avant dans la recherche de la solution la plus adéquate pour arriver à un projet définitif et par la suite à sa réalisation.

Pour toutes ces raisons, le groupe de travail interpartis, à l'unanimité, approuve la solution d'un nouveau bâtiment et vous invite à en faire de même en acceptant l'arrêté 1426 pour un montant de CHF 165'000.00 concernant l'implantation et la construction d'un bâtiment pour l'accueil parascolaire.

Groupe de travail accueil parascolaire :

Cindy Kohler, Canette

Jessica Muriset, PVL

Stephan Bovet, UDC

Thomas Froelicher, PSL

Michael Jacot, PLR

Pascal Linder, Canette

Antonio Peluso, PLR

Lucas Wenger, UDC

Frédéric Winz, PSL

Nadine Schouller, Conseil communal

Roland Spring, Conseil communal

Le Landeron, le 26 mai 2021

6. Rapport accompagnant la modification de l'article 3.27, chiffre 2 du règlement de police, relatif aux horaires du stand de tir au pistolet Arrêté 1427

1. INTRODUCTION

Depuis de nombreuses années nous avons cherché les meilleures solutions pour réglementer au mieux les heures d'entraînement au stand de tir au pistolet. Il s'agissait, en accord avec les différentes parties, de trouver un compromis acceptable pour tous, en respectant le principe de prévention de la loi sur la protection de l'environnement (LPE).

2. DEMARCHES

Pour commencer, et afin d'atténuer le bruit, des parois anti-bruit ont été posées par la société de tir. De ce fait le Département du Développement Territorial et de l'Environnement (par son Service de l'énergie et de l'environnement, ci-après le SENE) a effectué des mesures pour en contrôler l'efficacité. Il en ressort que « le SENE peut les accepter, en sachant qu'à l'avenir (après la modification du règlement de police communal) les heures d'entraînement pourraient être mieux réparties contrairement à la situation actuelle qui concentre les activités sur le samedi. »

De plus, le stand de tir s'est engagé à ne pas dépasser le quota de 36DW (intensité du bruit) établi par le SENE en fonction de l'OPB.

Après plusieurs rencontres avec les parties concernées par ce problème et avec leur accord, le Conseil communal a décidé de mieux réglementer les heures d'ouverture du stand de tir en modifiant uniquement **l'article 3.27 alinéa 2 mentionnant « Pour le stand de tir au pistolet, le tir sportif et d'entraînement est autorisé le samedi de 09h00 à 19h00 » par celui qui vous est présenté ce jour.**

Ainsi par ce nouveau libellé, nous arrivons à une meilleure répartition des heures d'entraînements et permettons plus de samedis sans tir ainsi que les week-ends fériés, ce qui convient à tous les protagonistes.

3. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous remercie d'accepter la modification de l'alinéa 2 de l'article 3.27 du règlement de police en acceptant l'arrêté no 1427.

Conseil communal

Annexe :

- **Projet d'arrêté 1427**

No 1427 Arrêté relatif à la modification du règlement
de police concernant les horaires du stand
de tir au pistolet

Le Conseil général du Landeron,
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
Vu le règlement organique, du 18 mars 1983,
Vu le rapport du Conseil communal, du 3 juin 2021,
Sur la proposition du Conseil communal,

Arrête :

Article 1^{er} L'alinéa 2 de l'article 3.27 du règlement de police de la Commune du Landeron, du 25 octobre 2012, est modifié comme suit:

Activités et travaux bruyants

Pour le stand de tir au pistolet, le tir sportif et d'entraînement est autorisé du 1^{er} avril au 31 octobre et uniquement les jeudis de 17h00 à 19h00 ainsi que les samedis de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30, sous réserve du 3^{ème} samedi de chaque mois et des week-ends fériés où les tirs ne sont pas autorisés.

Article 2 Le présent arrêté entrera en vigueur après expiration du délai référendaire et sanction du Conseil d'Etat.

Le Landeron, le 24 juin 2021.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président:

La secrétaire:



Parti Socialiste du Landeron
Rue de Nugerol 13
CH-2525 Le Landeron

Phone +41 79 409 17 46
E-Mail maobotti@gmail.com
Web www.ps-landeron.ch

Motion – création d'appartements avec encadrement

Selon le règlement sur la planification et la reconnaissance des appartements avec encadrement, du 16 septembre 2015, la planification se fait par région.

L'objectif est d'atteindre 42.6 appartements avec encadrement pour mille habitants en âge AVS.

A ce sujet, la commune du Landeron est très en retard, ce qui obligerait nos habitants à changer de domicile lors de la nécessité d'intégrer un tel appartement.

Il s'ensuivrait pour la commune une perte d'habitants, associé à une perte de rentrées fiscales.

Au terme de sa vie, devoir quitter un village dans lequel on y a vécu longtemps et pour certains toute leur vie et payé ses impôts, n'est pas équitable.

Par conséquent, le parti socialiste du Landeron remercie le Conseil communal de bien vouloir se pencher sur la question et d'y apporter une solution.

Le Landeron, le 12 mai 2021

Signatures

Résumé

Il est demandé au Conseil communal de reprendre la réflexion sur la récolte du carton comme cela est demandé par L'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets du 4 décembre 2015. Concrètement nous demandons au Conseil communal :

- a) De ne pas lier « actes d'incivilité » avec « point de collecte de carton »,
- b) De maintenir un point de collecte de carton à l'écopoint de la piscine,
- c) D'ajouter un point de collecte de carton à l'écopoint derrière la Migros,
- d) D'améliorer sa communication sur le site internet de la commune en mettant en avant le mémoDéchets.

Développement

L'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets du 4 décembre 2015 vise entre autres à promouvoir une exploitation durable des matières premières naturelles par une valorisation des déchets respectueuse de l'environnement. Lors de la séance du CG du 4 février, Mme Monique Sieber relevait dans les divers que la commune avait fait beaucoup d'efforts pour embellir les rues de et améliorer sont environnement en relevant toutefois que les écopoints, et notamment celui situé à proximité de la piscine, étaient deux points noirs. Le conseiller communal M. Jean-Claude Egger avait répondu qu'une réflexion était en cours en collaboration avec le chef des travaux publics puisqu'ils avaient également constaté les incivilités commises aux abords des deux écopoints de notre commune. Lors du CG du 6 mai, le Président du CC est revenu sur le sujet en informant que la situation était problématique et qu'aucune solution n'avait été trouvée autre que celle de retirer le container à carton. Une information serait alors donnée par le biais du bulletin des communes à la population.

Le groupe Vert'libéral ne peut rester sans réagir à cette décision qui n'est en aucun cas une solution convenable pour notre commune. Le retrait du seul container de récupération du carton n'est pas une réponse appropriée aux problèmes d'incivilité que rencontre notre commune. Nous constatons régulièrement des actes d'incivilités similaires, notamment aux abords des places de pique-nique (à côté de la piscine ou au port) et aucune mesure de suppression des tables, bancs ou grills n'a fort heureusement été prise. Notre commune doit faire face à ses situations et trouver des alternatives afin de réduire à terme ces actes. Mais elle doit aussi adopter une attitude responsable vis-à-vis de l'Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets en proposant des écopoints en suffisance en permettant à la population de développer une attitude écoresponsable. Il est peut-être utile de rappeler ici que l'augmentation des déchets cartons est liée à la crise sanitaire que nous subissons depuis bientôt 14 mois (augmentation d'achats en ligne et de commandes take-away). D'autre part l'accès à la déchetterie intercommunale de l'Entre-deux-Lacs n'est pas desservi par les transports publics, ce qui ne facilite pas la tâche du tri des déchets par habitant de notre commune ne possédant pas de véhicule privé. De plus, le déplacement en véhicule à moteur jusqu'à Cornaux pour déposer quelque kg de carton ne présente pas un bilan carbone écologiquement intéressant. Il est également à craindre que le retrait du point de collecte de carton fasse croître l'abandon de ce type de déchet dans la nature et donc ne réduira pas les actes d'incivilité constatés, ce qui ne serait en aucun cas une solution pour notre environnement ni pour l'image de notre village.

Pour ces raisons, et au vu de l'urgence de la situation, il est demandé au Conseil communal :

Section Le Landeron

Motion écopint - récolte du carton

- a) De ne pas lier « actes d'incivilité » avec « point de collecte de carton »,
- b) De maintenir un point de collecte de carton à l'écopoint de la piscine,
- c) D'ajouter un point de collecte de carton à l'écopoint derrière la Migros,
- d) D'améliorer sa communication sur le site internet de la commune en mettant en avant le mémoDéchets autrement que par un simple lien caché.

Pour le groupe Vert'libéraux

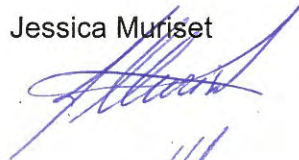
Stéphane Perrenoud



Autres signataires

Jacques Savoy

Jessica Muriset



Cécile Carillet

Vincent Forster



Le Landeron, le 31 mai 2021

Section Le Landeron

Motion Création d'une task-force affaissement du Bourg

d'intervenir rapidement, avant l'apparition de dégâts plus importants. La poursuite régulière de mesures sur ces points est toujours d'actualité, voire indispensable pour permettre, en cas d'accélération des mouvements, une intervention rapide avant l'apparition de dégâts plus conséquents. »

À quelques kilomètres de notre belle cité, une autre commune neuchâteloise construite sur une nappe phréatique asséchée est confrontée aux mêmes problèmes d'affaissement que nous, il s'agit de la ville du Locle. Afin d'apporter des solutions aux propriétaires confrontés à l'affaissement de leur bien, les autorités locloises, en collaboration avec le canton, ont mis en place une «task force». Des interventions et des leviers immédiats et concrets sont à disposition des propriétaires. La ville offre des pré-études sur la stabilisation des bâtiments et en cas d'assainissement, une partie des coûts (entre 10% et 40%) peuvent être couverts par des subventions fédérales. Outre cette «task force» et pour pérenniser cet héritage, le conseil communal du Locle a soumis au législatif une demande de crédit «afin d'établir un diagnostic de la situation, mais également de donner des perspectives d'assainissement, tant aux pouvoirs publics qu'aux propriétaires privés ».

La plupart des propriétaires privés (et la commune du Landeron en fait partie avec l'Hôtel de Ville et le Château) peinent à l'heure actuelle à supporter des charges d'investissement conséquentes au vu de l'urgence de la problématique et de la richesse du patrimoine à sauvegarder. Par ailleurs, aucun conseil n'est proposé par la commune afin de diriger ces propriétaires vers des solutions à envisager.

Pour ces raisons, et au vu de l'urgence de la situation, le groupe PVL du Landeron demande au conseil communal :

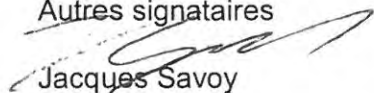
- a) De créer, à l'exemple du Locle, une task-force qui aura pour mission de développer une stratégie d'assainissement des bâtiments de la vieille ville qui subissent de lourds dégâts dus à l'affaissement du Bourg.
- b) De s'approcher, à l'image du Locle, du canton et de la confédération afin de trouver des ressources financières permettant d'octroyer les subventions nécessaires aux travaux de renforcement des fondations des bâtiments impactés.
- c) Sur la base d'études consolidées, de définir les critères et les procédures d'octroi de subventions.

Pour le groupe Vert'libéraux

Stéphane Perrenoud



Autres signataires



Jacques Savoy

Jessica Muriset



Vincent Forster



Peter Hof

Le Landeron, le 31 mai 2021

Résumé

Le vieux Bourg est la carte de visite touristique de notre village, son intérêt patrimonial est précieux et son entretien est onéreux ; mais depuis plusieurs années son affaissement cause des dégâts considérables. Ne pas prendre ce problème au sérieux en agissant concrètement risque de peser très lourdement dans les finances de notre commune à moyen terme. Afin d'éviter de devoir agir dans l'urgence, il est demandé au Conseil communal :

- a) de créer, à l'exemple du Locle, une task-force qui aura pour mission de développer une stratégie d'assainissement des bâtiments de la vieille ville qui subissent de lourds dégâts dû à l'affaissement du Bourg.
- b) de s'approcher, à l'image du Locle, du canton et de la confédération afin de trouver des ressources financières permettant d'octroyer les subventions nécessaires aux travaux de renforcement des fondations des bâtiments impactés.
- c) sur la base d'études consolidées, de définir les critères et les procédures d'octroi de subventions.

Développement

Le bourg du Landeron est inscrit à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) et protection des sites construits. Cette protection est assurée en Suisse par des dispositions légales en matière d'aménagement du territoire. Elle relève en premier lieu de la compétence des communes. Celles-ci définissent les zones à protéger et formulent des prescriptions pour leur aménagement. Dans la plupart des cas, c'est le service cantonal de la protection du patrimoine qui est l'interlocuteur pour les transformations ou les nouvelles constructions dans les sites construits à protéger. Au niveau national, c'est l'Office fédéral de la culture (OFC) qui s'occupe de la protection des sites construits.

En 2002, la commune mandatait l'EPFL afin de conduire une vaste étude sur l'affaissement du bourg. En 2007 elle présentait publiquement ses résultats en ces termes : « *Le vieux bourg s'affaisse en moyenne de deux millimètres par an. Et il continuera de s'enfoncer dans le sol !* » Lors de cette séance, beaucoup de questions sont restées ouvertes, notamment sur la prise en charge des coûts liés à d'éventuels renforcements des fondations. Le président de l'époque, M. Olivier Perrot concluait cette séance ainsi : « *Nous n'allons pas stopper les mesures du niveau de l'affaissement et la commune ne prend pas cette situation à la légère.* » Depuis maintenant 14 ans, outre les mesures effectuées, aucune recherche de solution sérieuse n'a été étudiée. Certes, la Commune, avec l'aide du canton a rénové les deux fontaines, a participé à la rénovation du Bolluart ainsi que l'Hôtel de Ville, mais elle ne s'est pas souciée, de manière sérieuse et résolue, du problème de l'affaissement du Bourg. Tous les investissements consentis ces dernières années ressemblent davantage à des emplâtres sur des jambes de bois qu'à une vraie stratégie de protection du Bourg contre son affaissement.

Le 17 septembre 2009, la commune mandatait la société Swiss Geo Testing Sàrl (SGT) afin de réaliser une nouvelle campagne de mesures qui ont été réalisées en novembre 2018. Dans ses conclusions, le rapport mentionne en autres que : « *Au vu des déformations observées sous le porche jouxtant la "maison des Soeurs", il serait, comme par le passé, toujours prudent, de garder un oeil attentif à ce passage. De même, au Sud-Ouest du Bourg, les fissures à "problèmes" sont également à suivre et à observer régulièrement afin de détecter rapidement toute aggravation de la situation. Cela permettrait*

COMMUNE DU LANDERON

Commission de l'énergie



Le Landeron, le 2 juin 2021

Rapport d'activités Juillet 2020 – Juin 2021

Membres Législature 2016-2020

Senn Jean Philippe ; Hofs Peter ; Jacot Michaël ; Caillet Cédric ; et Matthey Frédéric (CC)

Membres Législature 2020-2024

Bovet Stefan ; Forster Vincent ; Guye Olivier ; Hofs Peter ; Jacot Michael ; Matthey Frédéric (CC)

Covid : Les restrictions sanitaires ont entraîné un retard important dans les réunions et les tâches à accomplir.

La commission s'est réunie 4 fois depuis août 2020 :

1. **Août 2020** :

Présentation de « l'état des lieux du processus d'obtention le label Cité d'Energie » par Sébastien Brechbühl.

La démarche - Aperçu des résultats - Points forts, points faibles – et suite du processus.

2. **Décembre 2020** :

Séance de constitution.

3. **Mars 2021** :

Réunion par ZOOM : Surtout consacré à l'élaboration de notre programme pour cette législature :

3.1. Cité de l'Energie.

3.2. Nouvelles lois cantonales et fédérales.

3.3. Chauffer de manière renouvelable - Comment informer au mieux nos concitoyens.

3.4. Coopération concrète avec PAL.

4. **Avril 2021** :

4.1. Informer la population du Landeron sur le Label d'Energie – Cité de l'Energie.

4.2. Chauffer de manière renouvelable – planification d'une intervention de Marc-Hermann Schaffner du SENE en octobre 2021.

Cabinet d'audit
Leitenberg & Associés SA

Fondation de la Piscine
du Landeron

Le Landeron

Rapport de l'organe de révision
à l'attention du Conseil de fondation

Exercice 2020

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTROLE RESTREINT AU
CONSEIL DE FONDATION DE LA FONDATION
DE LA PISCINE DU LANDERON, Le Landeron**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe) de la Fondation de la Piscine du Landeron pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Neuchâtel, le 26 février 2021

CABINET D'AUDIT LEITENBERG & ASSOCIES SA



Jacques Rais
Expert-réviseur agréé
(Responsable du mandat)



Olivier Ecabert
Expert-réviseur agréé

Annexe: Comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe)

FONDATION DE LA PISCINE, LE LANDERON

Bilan au 31 décembre	2020	2019
ACTIF	CHF	CHF
Trésorerie	128'674.67	77'558.41
- Postfinance 15-504739.5	24.40	-
- BCN, L 3524.11.95	65'357.17	14'275.41
- BCN, A 3524.11.96	63'293.10	63'283.00
Débiteurs	4'562.00	6'243.35
Actifs de régularisation	48'167.35	105'841.02
Actifs circulants	181'404.02	189'642.78
Immobilisations corporelles	1'361'563.68	1'443'014.12
- Immeubles	293'973.38	299'757.57
- Travaux 2008/2010	945'925.40	1'014'591.65
- Travaux 2018	121'663.90	128'663.90
- Mobilier-Matériel	1.00	1.00
Actifs immobilisés	1'361'563.68	1'443'014.12
Total de l'actif	<u>1'542'967.70</u>	<u>1'632'656.90</u>
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dettes résultants de l'achats de biens et de prestations de services	106'731.50	116'863.90
Autres dettes	1'853.55	3'563.35
- Envers des tiers	1'853.55	3'563.35
Passifs de régularisation	3'402.95	3'083.70
Part à court terme des prêts de la commune	78'166.25	78'166.25
Capitaux étrangers à court terme	190'154.25	201'677.20
Commune du Landeron, prêt travaux 2008/2010	877'259.15	945'925.40
Commune du Landeron III	890.40	3'390.40
Commune du landeron IV	114'663.90	121'663.90
Provision pour travaux de rénovation	60'000.00	60'000.00
Capitaux étrangers à long terme	1'052'813.45	1'130'979.70
Capital de fondation	300'000.00	300'000.00
Capitaux propres	300'000.00	300'000.00
Total du passifs et des capitaux propres	<u>1'542'967.70</u>	<u>1'632'656.90</u>

FONDATION DE LA PISCINE, LE LANDERON

Compte de pertes et profits de l'exercice	2020	Budget 2020	2019
	CHF	CHF	CHF
Recettes			
Entrées	166'462.35	180'000.00	187'125.00
Location restaurant	33'193.95	36'000.00	36'000.00
Intérêts actifs	10.10	-	12.55
	199'666.40	216'000.00	223'137.55
Dépenses			
Salaires bruts y.c. jetons de présence ./, Indemnités	171'346.60	176'200.00	178'188.90
Charges sociales	21'053.35	26'500.00	26'602.05
Leasing robot	5'686.00	5'686.30	5'686.00
Téléphones + alarme téléphone	458.26	400.00	611.49
Traitement de l'eau	12'229.05	19'000.00	13'511.44
Frais postaux/banques/intérêts passifs	642.75	200.00	184.15
Frais d'entretien	18'669.53	30'000.00	41'818.77
TVA non récupérable	2'497.90	5'000.00	3'729.55
Assurances diverses	7'173.70	7'500.00	7'238.20
Eau	5'392.55	8'000.00	6'621.10
Chauffage	10'758.20	15'000.00	14'507.15
Electricité	14'562.97	15'000.00	19'875.53
Publicité-imprimés	2'228.90	5'000.00	3'370.25
Achat matériel-machines	4'474.25	10'000.00	927.60
Frais divers	15'150.60	15'000.00	17'683.77
Entretien bâtiment	-	20'000.00	15'351.10
Impôts	1'000.00	1'000.00	1'000.00
	293'324.61	359'486.30	356'907.05
Intérêts passifs			
Commune du Landeron, prêt travaux 2008/2010	25'567.70	27'298.10	27'298.10
Commune du Landeron III	265.05	377.60	377.55
Commune du landeron IV	2'058.60	6'700.00	2'170.60
Amortissements			
s/travaux 2008/2010	68'666.25	68'666.25	68'666.25
s/travaux 2018	7'000.00	6'783.20	5'314.20
s/immeubles	5'784.19	2'688.55	403.80
	402'666.40	472'000.00	461'137.55
Dépenses	402'666.40	472'000.00	461'137.55
Recettes	199'666.40	216'000.00	223'137.55
Déficit de l'exercice	203'000.00	256'000.00	238'000.00
Allocations SDL	90'000.00	90'000.00	90'000.00
Allocations Comm. Cressier	5'000.00	5'000.00	5'000.00
Allocations Comm. Neuveville	10'000.00	10'000.00	10'000.00
Allocations Comm. Landeron	98'000.00	151'000.00	133'000.00
	203'000.00	256'000.00	238'000.00

FONDATION DE LA PISCINE, LE LANDERON

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique : Fondation

1.2 Base juridique : Statuts du 6 décembre 1991

Elle a pour but de créer et d'exploiter sur le territoire communal du Landeron une piscine à destination du public

Elle est régie par ses statuts et par les dispositions des articles 80 et suivants du Code Civil Suisse. Le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas 10 emplois en moyenne annuelle.

1.3 Membres du Conseil de fondation

Président	Yves Frochaux	signature collective à 2
Vice-président	Roland Spring	signature collective à 2
Membres	Daniel Wälti	signature collective à 2
	Maura Bottinelli	
	Jean-Claude Petermann	
	Cindy Kohler	
	Yann Jakob	
	Grégory Mallet	
	Frédéric Matthey-Doret	

1.4 Organe de révision

Cabinet d'audit Leitenberg & Associés SA, Neuchâtel

1.5 Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

FONDATION DE LA PISCINE, LE LANDERON

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020

2. Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes annuels sont conformes aux exigences du droit comptable suisse. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-dessous.

2.1 Immeubles

Les immeubles sont évalués à leur valeur d'acquisition diminués d'un amortissement de 1% à 3% calculé sur la valeur résiduelle au début de l'année. Le taux varie selon les années.

2.2 Travaux 2008 / 2010

Les travaux activés sont diminués d'un amortissement linéaire de 4% calculé sur la valeur initiale. La valeur de ces travaux à l'actif correspond au montant du prêt accordé par la commune figurant au passif qui est également amorti de 4% annuellement.

2.3 Part à court terme des prêts de la commune

Les remboursements à court terme des prêts de la commune correspondent à la part des prêts qui devrait être honorée durant le prochain exercice.

2.4 Prêts de la commune du Landeron

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Commune du Landeron, prêt travaux 2008/2010	945'925.40	1'014'591.65
Part à long terme	877'259.15	945'925.40
Part à court terme	68'666.25	68'666.25
Commune du Landeron III	3'390.40	5'890.40
Part à long terme	890.40	3'390.40
Part à court terme	2'500.00	2'500.00
Commune du Landeron IV	121'663.90	128'663.90
Part à long terme	114'663.90	121'663.90
Part à court terme	7'000.00	7'000.00

FONDATION DE LA PISCINE, LE LANDERON

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020

3. Commentaires des comptes annuels	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
3.1 Détail des capitaux étrangers		
Total des capitaux étrangers	1'242'967.70	1'332'656.90
Dettes à court terme portant intérêts	78'166.25	78'166.25
Autres dettes à court terme	111'988.00	123'510.95
Dettes à long terme portant intérêts	992'813.45	1'070'979.70
Autres dettes à long terme	60'000.00	60'000.00
4. Dettes découlant d'opérations de crédit bail non inscrites au bilan		
Robot Proliner, jusqu'au 30 avril 2023	11'372.60	17'058.90

L'ensemble des détails nécessaires selon l'article 959c du Code des Obligations sont fournis directement au sein du bilan et du compte de pertes et profits et les comptes annuels ainsi présentés n'appellent pas d'autres commentaires.



LE CAP

CENTRE D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE
JEUNESSE

EN 2020



II

2020 AURAIT DÛ ÊTRE LA PREMIÈRE ANNÉE «NORMALE» DU CAP 2.0...

À la suite du redémarrage des activités du CAP en 2019, nous nous réjouissons de sauter à pieds joints dans le millésime 2020 pour poursuivre l'évolution du CAP et se construire une année « référence » ou « normale ».

Avec le recul, 2020 aura été une année spéciale, très spéciale certes, mais nous espérons toutes et tous qu'elle ne restera pas comme une année «référence» ou « normale » dans nos mémoires.

Nous pensions avoir fait le plus dur en 2019, et bien force est de constater qu'il faut que l'on apprenne à rester agile et réagir aux situations les plus incroyables et inimaginables qui nous tombent dessus. Cette COVID-19 a réussi à déjouer tous les pronostics ...

Lorsque l'essence même de votre activité se base sur les relations avec les jeunes et que du jour au lendemain ces mêmes relations sont complètement coupées, il faut beaucoup d'énergie, de créativité et de volonté pour trouver des alternatives et permettre de maintenir ce lien avec les jeunes de notre région. Nous n'étions pas préparés à ce défi, il a été difficile à relever, a mis beaucoup de pression sur notre équipe dynamique d'animateurs. Ce défi a été relevé et je profite de remercier l'équipe d'animation, Sébastien et Noémie, pour y être parvenu.

D'un fonctionnement normal durant le premier trimestre de l'année, nous avons dû passer à un mode complètement différent en utilisant les réseaux sociaux pour permettre de garder le lien et créer des Accueil Ados 2.0 en ligne. Il a également fallu être présent dans l'espace public pour aller à la rencontre des jeunes pour lesquels rester à la maison, comme demandé, pouvait parfois s'avérer compliqué. Finalement, le lieu où le contact a pu être maintenu a été le C2T et au travers de ses nombreuses présences durant les pauses, le CAP a participé à sa façon et a accompagné nos jeunes durant cette période compliquée et sans visibilité. Difficile de prévoir, de planifier, d'organiser des projets, des activités alors que les règles changent toutes les deux semaines.

Néanmoins, vous le constaterez, des activités et des projets, nous avons le plaisir de vous en présenter beaucoup dans ce document.

C'est avec optimisme que nous débutons 2021, nous savons maintenant que nous trouverons des solutions aux situations imprévues qui viendront pimenter notre quotidien.

Je souhaite terminer ce message en adressant, au nom de l'ensemble du comité de gestion, nos vifs remerciements à nos membres soutiens (AmiCAP et CAP des 100), aux personnes morales (entreprises, fondations) qui nous ont soutenus et nous soutiennent. Un encart dans ce document vous est consacré.

II

MERCI à vous!

Au nom du CAP, Thierry Linder,
Président du comité de gestion



EN 2020

2020

UN DÉFI INATTENDU

2020, année particulière à plus d'un titre. En janvier, tout commençait pourtant bien pour Le CAP: l'Accueil Ados tournait à plein régime, les salles de gymnastique des villages étaient investies pour des animations hivernales et de nombreux projets étaient en cours de préparation. Oui, tout se passait sans imprévus et sans risques d'annulation ou de questionnements sur un nombre maximal de personnes que l'on peut accueillir en fonction des mètres carrés disponibles... Bien sûr on parlait déjà de ce nouveau virus, encore peu connu, qui semblait prendre de l'ampleur très loin de chez nous. Mais on observait cela à distance, sans imaginer ce qui nous attendait.

Puis vint le mois de mars et avec lui le début de notre «nouvelle vie» pour cette année 2020. Les écoles, les magasins et les restaurants ferment et on nous demande à tous de rester chez nous. On prend alors rapidement conscience de la gravité de la situation et de l'importance de l'effort collectif à fournir. Comme tout le reste, Le CAP s'arrête alors, ferme son accueil ados, annule ses activités hors-murs et suspend les projets en cours.

Rapidement, l'équipe d'animation décide cependant de poursuivre son action, convaincue qu'en ces moments difficiles elle a un rôle prépondérant à jouer auprès de la jeunesse. Le CAP innove, invente et adapte ses prestations pour rester à disposition des jeunes, les soutenir et les accompagner dans cette période qui s'annonce si particulière. Tout au long de l'année 2020, Le CAP n'aura de cesse de chercher des moyens de rebondir, à chaque annonce de nouvelles mesures, pour poursuivre ses missions. On constate que certaines idées fonctionnent, d'autres moins... on réfléchit, on évalue, on adapte encore et encore mais jamais on ne baisse les bras.

Une seule façon de présenter cette étrange année pour Le CAP nous est apparue pertinente: de manière chronologique. C'est ainsi que nous avons conçu ce document retraçant les actions du CAP durant l'année 2020, au fil des mesures sanitaires et de l'évolution de la situation.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

L'équipe d'animation socioculturelle du CAP

MERCÌ À NOS PARTENAIRES
ET À NOS SOUTIENS

Les autorités et les services communaux de Cornaux, Cressier, Le Landeron et Lignièrès.

La direction, les enseignants et le personnel du Centre Scolaire Des Deux-Thielles au Landeron.

L'AJL, Association des Jeunes du Landeron.
Le FC Le Landeron.
Jérôme Heim, de l'association SKILL.

Le Centre de Loisirs de Neuchâtel et son directeur, Michaël Frascotti.
Sophie Neuhaus, déléguée cantonale à la jeunesse.

Geneviève Charrière et le Bulcom.
Le service de l'urbanisme du Landeron.
L'entreprise GTP au Landeron et Olivier Gremaud.
Les piscines du Landeron et de Lignièrès.
La police de proximité du Landeron.
L'association ONIRIS à Neuchâtel.
L'association Entre 2 Ride au Landeron.

La Loterie Romande
La Fondation Hafèn
Michel Rollier, au Landeron.
VARO SA, à Cressier.
La menuiserie Muttner, au Landeron.
Laurent Demarta, à Cressier.
Les membres AmiCAP et CAP des 100.

Ainsi que toutes celles et ceux qui nous ont soutenus et que nous ne pouvons citer ici, faute de place.

LE COMITÉ EN 2020

Président: Thierry Linder
Vice-président: Jérôme Ribeaud
Secrétaire: Suzanne Staub
Représentants des communes:

Cornaux
Claudine Salzmann Silva, conseillère communale
Suzanne Staub, conseillère générale
Willy Schärer, conseiller général

Cressier
Jean-Claude Perrenoud, conseiller communal
Isabelle Garcia, conseillère générale
Mélissa Cravero, conseillère générale
Laurent Demarta, conseiller général

Le Landeron
Jean-Claude Egger, conseiller communal
Maura Bottinelli, conseillère générale
Jean-Marc Jeanneret, conseiller général
Thierry Linder, conseiller général

Lignièrès
Jérôme Humbert-Droz, conseiller communal
Sabine Krieg, conseillère générale
Jérôme Ribeaud, conseiller général

Représentants du Centre Scolaire C2T:
Laurent Winkler, directeur
Mirza Hajdarbasic, directeur adjoint

JANVIER À MARS



L'ACCUEIL ADOS UN ESPACE POUR LES JEUNES

Lieu de vie et d'expérimentation du vivre-ensemble, l'Accueil Ados du CAP offre aux jeunes un espace hors du cadre scolaire ou familial leur permettant de se retrouver entre amis ou de faire de nouvelles connaissances.

Fin 2019, une étudiante HES alors en stage au CAP, avait mis au point un projet de réaménagement de l'Accueil Ados en tenant compte des envies et besoins des jeunes. En 2020, c'est tout naturellement que l'équipe du CAP, pour bien commencer l'année, a accueilli les jeunes dans un nouvel espace ainsi repensé et réaménagé tout spécialement pour eux.

En 2020, l'Accueil Ados a évolué tout au long de l'année au rythme des nouvelles mesures sanitaires mises en place par le canton et la confédération. **Du mois de janvier à la mi-mars,** les Accueils Ados se sont vus toujours aussi fréquentés avec une moyenne de cinquante à soixante jeunes par accueil.



MIDI AU C2T LE CAP À L'ÉCOLE

En début d'année, Le CAP a poursuivi le projet « Midi au C2T », avec pour but de vivre un moment de partage entre les jeunes intéressés par cette formule et l'équipe d'animation socioculturelle. En moyenne une dizaine d'entre eux ont participé régulièrement à ces repas, tant dans la réalisation que dans la « dégustation » de ceux-ci.

Suite à l'évolution des mesures sanitaires, ce projet a dû être réadapté durant le courant de l'année. Malgré l'impossibilité de les accompagner dans l'élaboration d'un repas, l'équipe d'animation a tenu à garder un lien avec les jeunes en leur proposant de se retrouver autour d'un pique-nique pendant le temps de la pause de midi.



ACTIONS DE PROXIMITÉ LE CAP DANS LES VILLAGES

Aller à la rencontre de l'ensemble de la jeunesse des quatre communes est un point essentiel pour les professionnels du CAP. Ainsi en début d'année, des actions hors-murs ont pu être menées en proposant des activités dans les salles de gym des différentes communes :

SPORTS NIGHT au Landeron.

Une quinzaine de jeunes ont pu profiter de la salle de gym du Landeron un samedi soir pour se défouler et participer à différents tournois sportifs.

TOURNOI FIFA 20 à Cornaux.

Proposé et co-organisé par un jeune fréquentant l'Accueil Ados du CAP et l'équipe d'animation, ce tournoi a permis à une vingtaine de jeunes de s'affronter sur le célèbre jeu vidéo.

DU SPORT LIBRE ET DES JEUX à Cressier et Lignières.



MARS À JUIN

Le mois de mars représente évidemment un tournant dans l'année 2020. A la surprise générale, le monde se retrouve plongé dans une pandémie qui va dès lors rythmer notre quotidien. La crise sanitaire s'installe et impose immédiatement la fermeture des écoles et un premier semi-confinement. Le CAP se voit dans l'obligation de fermer son Accueil Ados et de suspendre momentanément toute activité et projets en cours.



L'équipe d'animation n'en a alors pas encore pleinement conscience mais ce mois de mars 2020 marque le début d'une totale remise en question du champ d'action du CAP, l'animation socioculturelle. Les mesures nécessaires pour endiguer la pandémie mettent à mal le lien social dans toutes les classes d'âge de la société.

Dès lors, comment poursuivre notre mission de favoriser la création et le renforcement de ce lien alors que la crise impose ce qu'on nommera rapidement « la distance sociale nécessaire » ?

Au fil de l'année 2020, c'est le domaine de l'animation socioculturelle tout entier qui devra trouver des moyens de se réinventer, que cela soit dans les centres jeunesse comme Le CAP, dans les homes pour personnes âgées, les centres culturels ou les maisons de quartier. Maintenir le lien, combattre l'isolement, prévenir et accompagner la détresse psychique deviennent des enjeux majeurs en cette période de crise et, bien que privée de ses outils habituels, l'animation socioculturelle trouve pleinement son sens dans ce contexte où la préservation du lien social est plus essentielle que jamais.

Fermeture convaincue que Le CAP a un rôle à jouer auprès de la jeunesse dans ce bouleversement de notre quotidien, l'équipe d'animation n'aura de cesse de se réinventer et de tenter de s'adapter à l'évolution des mesures sanitaires durant toute l'année 2020, avec la volonté de rester présente pour les jeunes et de les accompagner en cette période d'incertitudes.

En collaboration avec d'autres centres jeunesse du canton, une réflexion est rapidement menée dès la fermeture des écoles. Deux axes principaux redéfinissant l'action du CAP sont mis en place **de mars à mai** pour garder le lien avec les jeunes, être à leur écoute et les aider au mieux à traverser cette période :

Une présence en ligne avec des activités proposées via les réseaux sociaux et un Accueil Ados « 2.0 » à distance.

Une présence « hors-murs » pour aller à la rencontre des jeunes présents dans l'espace public.

À DÉFAUT DE PROXIMITÉ, RESTONS CONNECTÉS !

C'est avec ce slogan, accompagné de l'hashtag #resteàla-maison, que Le CAP propose de mars à mai un programme hebdomadaire d'activités à distance, par les réseaux sociaux. Concours de dessins, de photos, défis sur Tik-Tok, tournois de jeux vidéo en ligne, moments de discussion, relais d'informations en lien avec la crise, etc. permettent ainsi à l'équipe du CAP de garder un lien avec les jeunes alors confinés chez eux et d'être à leur disposition pour toute question, besoin de conseil ou de soutien. Construits dans un premier temps par l'équipe d'animation, ces programmes à distance prennent rapidement une dimension participative avec des idées et propositions directement faites par les jeunes.

LE CAP
CORNAUX - CRESSIER
LE LANDERON - LIGNIERES

Reste connecté ! Toutes les informations sont affichées sur nos réseaux Instagram et Facebook !

PROGRAMME CONFINEMENT

SEMAINE : 8

MAI

<h3 style="text-align: center;">LUNDI 4</h3> <p>Défi dessin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envoie-nous ton plus beau dessin! <h3 style="text-align: center;">MARDI 5</h3> <p>Défi Photo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envoie-nous ta plus belle photo sur le thème "Fleurs du printemps"! • Nous nous réjouissons de la partager sur notre story Instagram! <p>Discussion live</p> <ul style="list-style-type: none"> • Discussions, jeux et 	<h3 style="text-align: center;">JEUDI 7</h3> <p>Discussion live</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le CAP est sur DISCORD! • Les jeunes de 12 à 20 ans peuvent nous y rejoindre! • Discussions, jeux et infos! • 16h-17h30 <h3 style="text-align: center;">VENDREDI 8</h3> <p>Défi Cuisine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envoie-nous ta meilleure recette et fais-nous envie en photographiant ton exploit!
--	---

UN ACCUEIL ADOS 2.0

Jusqu'au mois de mars, l'Accueil Ados au CAP offrait aux jeunes un espace pour se retrouver entre eux et y partager des activités dans un cadre bienveillant. Privé de cette possibilité, Le CAP ouvre alors un espace en ligne sur la plateforme internet Discord. Les jeunes peuvent ainsi s'y connecter régulièrement pour discuter entre eux ou avec l'équipe d'animation, jouer ensemble et partager des activités.



À LA RENCONTRE DES JEUNES, SUR LE TERRAIN

Pour certains, rester constamment à la maison s'est avéré parfois difficile durant cette période. Que cela soit en raison de situations familiales compliquées, d'autres problématiques ou simplement par un besoin trop fort de prendre l'air ou de voir ses amis. Le CAP décide alors d'être présent régulièrement dans l'espace public pour aller à leur rencontre. En prenant soin d'éviter tout effet d'appel et de jouer un rôle « policier » qui n'est pas le sien, l'équipe d'animation se fixe comme objectifs de prendre des nouvelles des jeunes et de tenter par le dialogue de les sensibiliser à la situation et aux mesures en cours, lorsqu'un manque d'information est constaté.



DES PROJETS... À DISTANCE

Le lien ainsi conservé, plusieurs projets émergent de discussions en ligne ou lors de rencontres à l'extérieur. L'équipe du CAP accompagne ainsi plusieurs jeunes dans la réalisation de projets, tout en conservant la distance nécessaire. Ces projets ont ainsi permis à certains de rester acteurs dans une société qui avance « au lent » :

MUSIQUE SOLIDAIRE

Le CAP a accompagné Corentin, un jeune landeronnais, dans son idée d'encourager à sa manière le personnel soignant et de créer un effet de cohésion sociale dans son quartier en passant de la musique deux soirs par semaine en plus des applaudissements.

Durant plus de deux mois l'équipe du CAP a échangé avec Corentin via les réseaux sociaux pour travailler autour de ce projet. Comment le mettre en place ? Comment ne pas déranger ses voisins ? Comment être à l'écoute de son quartier ? Divers outils ont été définis afin d'impliquer le voisinage dans les choix musicaux. Le CAP s'est joint à cette action en diffusant le morceau musical choisis tous les vendredis soirs sur les réseaux sociaux.

«Le CAP a suivi l'initiative du début à la fin, nous a aidé et conseillé tout au long. C'était un soutien précieux, on a pu bénéficier d'un regard d'adulte sur notre projet.»

Corentin,
initiateur du projet Musique Solidaire dans son quartier

TÉLÉ-CAP

Ayant également vu le jour pendant le confinement, ce projet avait pour buts de :

permettre aux jeunes de s'impliquer dans la création et la conception d'un journal télévisé en proposant un contenu qui leur est propre (sujets, photos, préoccupations, jeux, etc.)

permettre aux jeunes de développer un esprit critique

garder le lien entre les jeunes et le CAP, entre les jeunes et leurs pairs et entre les jeunes et toute la population.

L'équipe d'animation du CAP a ainsi eu le plaisir de travailler avec huit jeunes autour de ce projet par vidéoconférence. Les méthodes de travail ont pu être définies en fonction des envies et des besoins de chacun. L'ensemble de la vidéo a été pensée et réalisée par les jeunes. De l'écriture au montage, ils ont ainsi eu l'occasion de démontrer leurs compétences !

EN 2020

SUMMER CAP

Le mois de juin voit arriver un certain assouplissement des mesures. Des activités en présentiel peuvent à nouveau être proposées, mais uniquement en extérieur par précaution sanitaire. Le CAP lance ainsi « Summer CAP », un Accueil Ados en extérieur deux fois par semaine, proposé devant Le CAP au Landeron ou sur l'espace public des autres villages. Des jeux, une terrasse et un babyfoot permettent ainsi aux jeunes de passer des moments entre amis, représentant une précieuse respiration au sortir du semi-confinement et juste avant les vacances d'été.

JUILLET À OCTOBRE



Début juillet, les vacances scolaires s'annoncent dans un contexte pour le moins particulier pour les jeunes. La récente sortie du semi-confinement a permis un rapide retour à l'école mais nombre d'activités ou d'infrastructures de loisirs habituellement prises d'assaut en été ne seront pas disponibles et de nombreux départs en vacances ont dû être annulés. Face à ce constat et une inquiétude quant à la situation de la jeunesse, les autorités cantonales appellent à un renforcement de l'offre pour la jeunesse, ainsi que de la présence de travailleurs sociaux dans l'espace public durant la période estivale. Répondant à cet appel, Le CAP décide de poursuivre son offre « Summer CAP » de manière élargie durant les vacances scolaires. L'équipe d'animation est ainsi présente en extérieur pour les jeunes durant cinq après-midis par semaine. Un soutien financier cantonal permet l'engagement de jeunes adultes de la région en tant que moniteurs-trices, rendant ainsi cette offre renforcée possible.

Des jeux, tournois et autres activités sont ainsi proposés devant Le CAP et sur l'espace public dans les quatre communes, notamment aux piscines du Landeron et de Lignières. Grâce à un prêt du Centre de Loisirs de Neuchâtel, un Snookball (mélange de billard géant et de football) est proposé aux jeunes durant une semaine alternativement devant Le CAP et au bord du lac.

UNE CARTE POSTALE POUR GARDER LE LIEN

Laisser et donner la parole aux jeunes, voici des objectifs importants pour le CAP. Les activités de l'été 2020 ont ainsi été l'occasion de mettre en place un projet intitulé « Commente, Like et Partage ». A l'aide de « cartes postales géantes », les jeunes ont eu l'opportunité de s'exprimer de manière créative et de se rassembler autour d'un projet commun. Ce support a pu être utilisé lors d'actions hors-murs aux piscines du Landeron et de Lignières. Ces cartes postales ont permis à une quarantaine de jeunes de laisser leur « trace » de manière originale et de faciliter un contact rapide avec l'équipe d'animation. Bon nombre d'entre eux étaient ravis de retrouver leurs dessins ou leurs petits mots sur les diverses cartes postales du CAP. De quoi créer de bons souvenirs.



CAP'LANTA L'AVENTURE QUI FORGE LES SOUVENIRS



En août, le CAP propose CAP'Lanta. Destiné aux jeunes de 12 à 14 ans, ce mini-camp de deux jours s'inspire de l'émission télévisée bien connue «Koh Lanta».

L'expérience a été un franc succès. Cette première édition s'est déroulée sur deux jours et une nuit aux cours desquels les participants ont pu tantôt effectuer un parcours du

combattant suivi d'une randonnée, tantôt réfléchir en collectant des indices tout au long de l'aventure pour découvrir de mystérieux messages. Mais l'activité qui a eu le plus de succès fut sans conteste une action de ramassage des déchets qui aura permis aux participants de pouvoir gagner des points à échanger contre des «éléments de confort», sur un principe similaire à celui de l'émission télévisée.

Les participants se sont révélés pleinement satisfaits de cette activité : «Ces deux jours auront été pleins de surprises avec la rencontre d'un renard peu farouche que nous avons pu observer de près dans son milieu naturel, des moments de partage où une des équipes a choisi de dépenser ses points pour offrir du sel à l'autre équipe, mais surtout une belle aventure au cours de laquelle tout le monde s'est bien amusé ! »

Le Cap entend bien réitérer cette expérience. Les participants de 2020 auront alors l'opportunité de mettre leur créativité à contribution en participant à l'organisation de l'édition suivante.



UNE RENTRÉE SCOLAIRE «PRESQUE» NORMALE

En août, la rentrée scolaire s'accompagne d'un retour à un fonctionnement « presque » normal. Pour le CAP aussi: un plan de protection et des mesures sanitaires adaptées permettent de proposer un Accueil Ados en extérieur mais également à nouveau en intérieur. Le CAP accueille Carla Macquat dans son équipe, en tant que stagiaire HES pour six mois. Désormais composée de trois personnes, l'équipe d'animation est régulièrement présente au centre scolaire du C2T en proposant des activités durant les pauses et jusqu'en octobre plusieurs projets peuvent être accompagnés et réalisés.



EN 2020

TOURNOI DE FOOTBALL

À la fin du mois d'août, Le CAP est contacté par un jeune de la région qui souhaite organiser un tournoi de foot accessible au plus grand nombre. L'équipe d'animation l'accompagne alors dans l'organisation de cet événement sportif prévu sur une journée. Un dimanche de septembre, c'est ainsi une vingtaine de participants âgés de 10 à 18 ans qui foulent le terrain de football du Landeron pour un tournoi placé sous le signe du fair-play et de l'envie de s'amuser avant tout.



« J'ai été super bien aidé par l'équipe du CAP qui m'a accompagné dans mon projet et mes envies. La journée s'est très bien passée. Tout le monde a eu beaucoup de plaisir à participer à ce tournoi ! »

Jordan, 17 ans, organisateur du tournoi de foot

ACTION DE SOUTIEN À LIDAOU TOGO

Touché par les actions menées par une association venant en aide aux enfants défavorisés du Togo, un jeune du Landeron lance une récolte de vêtements, de matériel scolaire et de jeux. Avec l'aide et le soutien du CAP et de Denise Sama Solim, cofondatrice de l'association Lidaou Togo, Il parvient à rassembler en un peu plus d'un mois une grande quantité de matériel ainsi que le financement nécessaire à son envoi au Togo pour une redistribution aux enfants début 2021 par Lidaou Togo.

**#SOUTIEN
AU PROJET DE LOE**

Loe a 13 ans et vit au Landeron.
Pour offrir un sourire et un peu d'espoir aux enfants défavorisés du Togo à Noël, il a décidé d'organiser une action de soutien à l'association Lidaou Togo.

En un peu plus d'un mois, Loe et ses amis ont récolté une grande quantité de jeux de société, de vêtements et de matériel scolaire grâce à la générosité de nombreuses personnes.

Aujourd'hui, Loe est à la recherche de soutiens pour financer l'envoi au Togo de tout le matériel récolté et permettre à l'association Lidaou de le distribuer aux enfants à Noël.

GRACE À VOS DONNS, LOE POURRA ALLER AU BOUT DE SON PROJET
UN GRAND MERCI

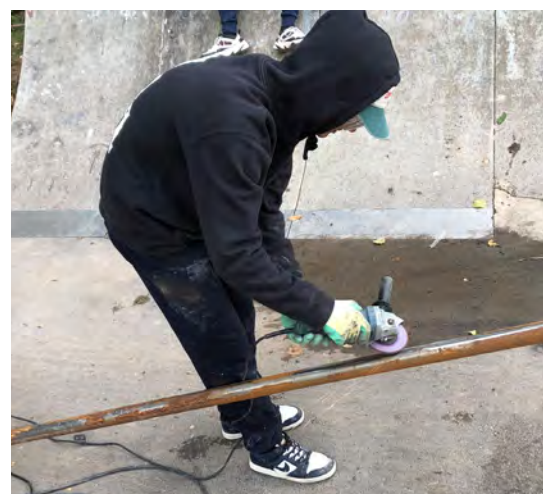
En collaboration avec 
Et avec le soutien de 



REVALORISATION DU SKATEPARK DU LANDERON

Lancé par Le CAP en 2019, ce projet participatif a pu voir sa première réalisation prendre place en octobre 2020. Suite à de nombreuses discussions avec les utilisateurs de ce skatepark situé juste à côté du CAP, l'équipe d'animation avait constaté en 2019 un besoin général d'amélioration de cette infrastructure et d'un réaménagement pour l'adapter aux différentes pratiques sportives. Un appel avait alors été lancé aux utilisateurs pour réfléchir ensemble à une revalorisation basée sur l'auto-construction. Suite à cet appel et une première rencontre, un groupe d'une dizaine de jeunes entre 16 et 20 ans se sont constitués en association avec l'accompagnement du CAP, en se fixant pour buts de réaménager ce lieu et de faire la promotion des sports de glisse urbains.

Durant plusieurs mois, les jeunes de la nouvelle association E2R (Entre 2 Ride) ont ainsi travaillé sur un projet de premier chantier. En bénéficiant de l'expérience en auto-construction de skateparks de Jérôme Heim et de l'accompagnement du CAP, ils ont dessiné des plans, obtenu des autorisations auprès des autorités communales, fait des recherches de fonds, etc.



«Entre 2 Ride est née suite à l'appel du CAP pour rénover le skatepark du Landeron. L'équipe d'animation nous a aidé à créer l'association, à réunir des fonds et à obtenir les autorisations pour réaliser ce premier chantier. Nous espérons pouvoir poursuivre ce projet en créant de nouvelles structures et étendre l'association.»

Dimitri, 16 ans
skater et trésorier de l'association Entre 2 Ride



Un chantier participatif sur deux jours **durant les vacances d'octobre** a ainsi permis à cette dizaine de jeunes, avec l'aide d'autres bénévoles et de l'entreprise de travaux publics Gremaud au Landeron, d'effectuer plusieurs réparations sur le skatepark, de déplacer des modules et d'en créer de nouveaux. L'implication de ses utilisateurs dans le réaménagement de ce lieu a depuis montré une augmentation significative de son attractivité. Grandement motivés par ce premier succès, les membres de l'association E2R comptent bien poursuivre ce projet par de futurs chantiers participatifs et continuer ainsi de faire vivre ce skatepark comme un lieu ouvert et adapté aux différentes pratiques des sports de glisse urbains.



VACANCES D'AUTOMNE

Lors des vacances d'octobre, le CAP a pu proposer différentes activités en plus de l'Accueil Ados, dont un après-midi «cocooning» et un après-midi dédié aux jeux de type «escape games». Grâce à l'envie de Carla, alors en stage au CAP, de partager une de ses passions, les jeunes ont également pu profiter d'un atelier d'initiation au théâtre. Ils ont ainsi été une dizaine à pouvoir s'essayer aux arts de la scène durant un après-midi à travers quelques jeux et exercices d'articulation et d'improvisation.

OCTOBRE À DÉCEMBRE

La fin du mois d'octobre marque un nouveau tournant, avec la mise en place de nouvelles mesures cantonales et fédérales pour contrer une nouvelle vague de la pandémie. Après une période estivale un peu plus détendue, Le CAP se voit à nouveau contraint de fermer son Accueil Ados et d'annuler plusieurs projets en cours.

Après une courte période d'incertitude, l'équipe d'animation décide de rebondir à nouveau et d'adapter encore une fois son action à la situation. Toujours animée par la conviction que jouer un rôle d'accompagnement et de soutien aux jeunes dans cette période difficile est essentiel, l'équipe du CAP se fixe trois objectifs principaux pour cette fin d'année :

Rester à l'écoute des jeunes et de leurs besoins autant que possible.

Jouer un rôle de sensibilisation et de médiation sur la situation et les mesures actuelles.

Détecter les éventuelles situations individuelles problématiques, soutenir et accompagner.

Pour atteindre ces objectifs, tout en respectant et en soutenant les mesures sanitaires, Le CAP décide alors d'être présent pour les jeunes en trois lieux principaux :

l'espace public, le centre scolaire du C2T et en ligne.

TAKE OUT ! DONNER LA PAROLE AUX JEUNES DANS L'ESPACE PUBLIC

Avec le projet « Take Out », l'équipe d'animation souhaite donner la parole aux jeunes, en les rencontrant spontanément et directement dans l'espace public. En réalisant de courtes interviews filmées, Le CAP tente de prendre la température du vécu des jeunes en cette situation si particulière de crise sanitaire. Avec des questions parfois légères, parfois plus sérieuses, réalisées sur un mode ludique et bien rythmé, ces interviews seront à découvrir sur les réseaux sociaux du CAP en 2021.



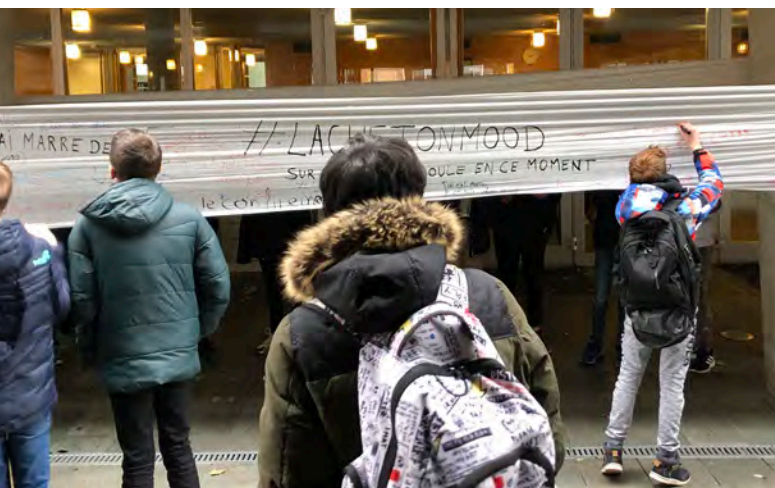
AU C2T DES PAUSES POUR SE DÉFOULER

Maintenir le lien avec les jeunes, leur permettre de se défouler, de s'exprimer ou simplement de se changer les idées le temps de la pause du matin. C'est dans cette optique que Le CAP se rend alors plusieurs fois par semaine au centre scolaire, en collaboration avec la direction du C2T. A l'écoute de leurs envies et de leurs besoins, l'équipe d'animation commence par consulter les jeunes sur leurs idées d'activités réalisables sur des temps très courts et permettant la participation du plus grand nombre dans le respect des mesures sanitaires.

En adaptant les nombreuses demandes et idées, Le CAP propose alors, entre autres, l'installation éphémères de modules de skate dans la cour, des « murs » permettant d'exprimer sa joie ou son sentiment de « ras-le-bol » et un pictictionary géant.

« Vivre une scolarité épanouissante, c'est trouver le bon équilibre entre les moments d'apprentissage et les moments de divertissement. La collaboration étroite entre le CAP et le C2T permet d'offrir à nos élèves un espace pour passer du temps avec leurs amis et vivre des moments de joie en échangeant avec d'autres jeunes. Le travail des animateurs du CAP permet également d'imaginer de nouveaux projets qui proposent aux adolescents de participer tant à la vie de leur commune qu'au développement de leur école. La présence du CAP au C2T lors des récréations et des pauses de midi créent des moments où les sourires prennent le dessus sur les inquiétudes et le stress du quotidien. Quel plaisir de voir les élèves se réjouir autour d'un babyfoot, durant la confection d'un repas, autour d'une grillade ou encore lors d'une session de figures en trottinette sur le skate-park mobile. En ces temps où le coronavirus influence fortement les perspectives d'avenir, il est d'autant plus important de maintenir des activités permettant aux adolescents de continuer à savourer le moment présent ».

Mirza Hajdarbasic,
 Directeur adjoint cycles 2 et 3
 Centre scolaire des Deux Thielles



SAPIN PARTICIPATIF

PRÉSENCE EN LIGNE

À partir de la fin octobre, Le CAP propose à nouveau des activités en ligne : concours de photos, de dessins, jeux, bricolages, tournois en ligne, etc. Par cette présence sur les réseaux sociaux, l'équipe d'animation garde le contact avec de nombreux jeunes et reste ainsi à leur disposition pour toute question, besoin de conseils ou simplement l'envie d'échanger, avec l'idée qu'il est peut-être plus facile pour certains de s'adresser à un adulte en cas de besoin par l'intermédiaire d'un écran.

Cette approche « virtuelle » pour garder le contact nécessite une bonne dose de créativité pour éviter la redondance et une certaine lassitude chez les jeunes. Animée par la volonté de rebondir et se réinventer, l'équipe du CAP s'est donc particulièrement appliquée à trouver de nouvelles manières de communiquer en ligne en s'adaptant aux usages constamment en évolution que les jeunes ont des réseaux sociaux.

Si cette crise sanitaire s'avère dramatique par bien des aspects et complique fortement le travail effectué par un centre d'animation jeunesse, elle n'en aura pas moins été pour l'équipe d'animation l'occasion de devoir se renouveler constamment pour répondre aux besoins spécifiques d'une population en s'adaptant à la situation maintes fois changeante.

Finir cette année particulièrement difficile sur une petite note positive et rassembleuse tenait à coeur à l'équipe d'animation. C'est ainsi qu'est née l'idée d'un sapin de Noël participatif:

Ensemble, décorons le sapin du Cap ! Le principe était simple: un sapin a été installé devant le CAP durant le courant du mois de décembre et chacun était invité à l'embellir. Quel plaisir chaque matin de découvrir un «nouveau» sapin devant Le CAP! Petits et grands se sont appropriés l'arbre de Noël en apportant diverses décorations, dessins, guirlandes, etc. Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à cette action et à la commune du Landeron qui a généreusement mis ce sapin à disposition.



LE CAP
CORNAUX - CRESSIER
LE LANDERON - LIGNIERES

TOURNOI SUPER SMASH BROS ULTIMATE EN LIGNE

TU N'AS PAS LE JEU CHEZ TOI ?
QUELQUES PLACES SONT DISPONIBLES AU CAP !

SAMEDI 19 DÉCEMBRE
14H00 - 18H00

LE TOURNOI SE DÉROULE EN ARÈNE PRIVÉE EN FORMAT DUEL
ORGANISATION DU TOURNOI SUR DISCORD
RÉSERVÉ AUX 12-20 ANS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE ET INFOS
instagram @lecapjeunesse
ou par mail animateur@lecap.ch

ET ENVOIE E-SHOP CARDS À GAGNER!

LE CAP

Ensemble, connectés sur les mêmes réseaux!

ACTIVITÉS CAP EN LIGNE !

- Vendredi 13 novembre** : Vote pour le plus beau dessin!
- Samedi 14 novembre** : Tournoi SUPER SMASH BROS ULTIMATE en ligne !
- Mardi 17 novembre** : Concours photos. Thème l'automne.
- Vendredi 20 novembre** : Marque le plus de paniers de Basket! Envoie nous ta vidéo via Instagram.
- Mardi 24 novembre** : Créons ensemble la playlist du CAP! Envoie nous les titres de tes chansons préférées.
- Samedi 21 novembre** : UNO en ligne! Les infos suivront.
- Vendredi 27 novembre** : Concours de dessin! Envoie nous ton plus beau dessin!
- Samedi 28 novembre** : Défi culinaire! L'équipe du CAP te propose de préparer tes propres pancakes!

SI TU AVEZ TU AS ENVIE DE PARTICIPER À NOS ACTIVITÉS, N'HÉSITE PAS À NOUS EN INFORMER VIA NOS DIFFÉRENTS RÉSEAUX SOCIAUX INSTAGRAM OU FACEBOOK @LECAPJEUNESSE OU PAR NOTRE ADRESSE MAIL: ANIMATEUR@LECAP.CH

PERSPECTIVES 2021

Si l'évolution de la situation sanitaire en 2021 demeure incertaine, Le CAP se prépare à poursuivre son action en faveur de la jeunesse tout en continuant de s'adapter. Tout porte à croire que des mesures restrictives vont perdurer d'une façon ou d'une autre, c'est donc sur un plus long terme que Le CAP doit pouvoir se projeter et réinventer certaines de ses prestations. On constate d'une manière générale une inquiétante péjoration de la santé mentale chez les jeunes, la presse s'en est d'ailleurs plusieurs fois fait écho. Également convaincues que les structures destinées à la jeunesse représentent un soutien essentiel pour les jeunes en ces temps difficiles, les autorités cantonales ont, en ce début d'année 2021, accordé certaines dérogations aux centres d'animation socioculturelle permettant des activités en présentiel, avec un nombre de participants réduit. Ces activités, bien sûr limitées en termes de fréquentation et soumises à un strict plan de protection, ont pu démarrer dès janvier 2021. Difficile d'envisager avec certitude de quoi seront fait les mois à venir. Mais c'est avec inventivité et envie que l'équipe du CAP est déterminée à relever le défi de continuer à être présente aux côtés des jeunes, quelle que soit la situation.

2020 SANS LE COVID ?

A quoi aurait ressemblé l'année 2020 pour Le CAP sans la situation sanitaire que l'on connaît ? S'il est compliqué de répondre précisément à cette question, un rapide coup d'oeil à trois projets ayant dû être annulés en raisons des mesures en vigueur tout au long de l'année peut nous donner quelques pistes:

UN GRAND RALLYE POUR LES JEUNES DU C2T

Depuis 2019, l'équipe du CAP accompagnait cinq jeunes âgés de 12 à 13 ans, scolarisés au Centre scolaire des Deux Thiellles (C2T). Avec l'aide des animateurs socioculturels du CAP, ces jeunes ont imaginé un grand rallye à travers le Landeron s'adressant à tous les élèves de 9e et 10e Harmos pour fêter la fin de l'année scolaire en juillet. Avec pour thème le célèbre jeu vidéo « Mario Kart », ces jeunes se sont impliqués dans la conception de nombreux décors et décorations et dans la création de divers jeux devant rythmer le rallye. La phase de réalisation et de recherche d'un soutien financier devait démarrer en mars 2020.

SOIRÉE HALLOWEEN AVEC L'ASSOCIATION ONIRIS

Prévue en collaboration avec Oniris, association faisant la promotion du jeu sous toutes ses formes, cette soirée visait à réunir adolescents, adultes et familles autour de jeux d'enquêtes, de rôles ou de plateaux dans une ambiance et des thèmes mystérieux et effrayants. Une annulation s'imposait au vu de la situation sanitaire en cette fin de mois d'octobre mais l'équipe du CAP et les membres d'Oniris espèrent pouvoir relancer cette collaboration dès qu'un événement similaire pourra être proposé en toute sécurité.

SOIRÉES POUR LES 15-20 ANS

Le mois de novembre devait être le lancement d'ouvertures régulières en soirée, destinées aux jeunes un peu plus âgés que ceux fréquentant habituellement l'Accueil Ados. Une première soirée avait été pensée et organisée avec 3 jeunes âgés de 16-17 ans, avec la musique mise à l'honneur en proposant un karaoké et l'occasion de s'essayer au DJing. Également annulée pour cause de dégradation de la situation sanitaire, cette première soirée réservée aux jeunes de 15 à 20 ans sera finalement proposée en 2021 si les conditions le permettent.

EN 2020

BILAN DE BOUCLEMENT AU 31.12.20

N°	Désignation	Actuel
1	ACTIFS	
1000	Caisse	74.05
1010	CCP 20-361-7	18'593.39
1011	CCP 20-5685-8	112'130.10
1020	Raiffeisen 8513858	16'620.80
1300	AT - Actifs transitoires	781.20
1400	Immeubles	254'000.00
	TOTAL :	402'199.54
2	PASSIFS	
2300	PT - Passifs transitoires	27'587.10
2800	Fortune/Capital d'association	325'481.63
2920	Fonds Hafen	45'495.15
	TOTAL :	398'563.88
	Bénéfice net au 31.12.2020	3'635.66
	TOTAL :	402'199.54

COMPTE DE RÉSULTATS AU 31.12.20

N°	Désignation	Actuel
4	RECETTES	
4000	Participation + Cot. de jeunes animation	1'097.30
4001	Recherche de fonds (Don, cotisations)	6'243.35
4002	Soutien activité Hors-murs	4'665.80
4011	Recherche de fonds (Sponsors)	15'000.00
4100	Part. des communes (charges salariales)	146'703.85
4110	Part. des paroisses	1'000.00
4200	Location du CAP	7'855.00
4250	Location Bus Opel Vivaro	n/a
4300	Recettes de manifestations	n/a
4720	Produits divers	716.75
	TOTAL :	183'282.05
3	CHARGES	
3000	Animation accueil ados	3'022.16
3001	Animation Hors murs actions de proximité	3'587.65
3003	Projets	2'575.15
3004	Gestion Bus Vivaro Open	4'133.28
3007	Frais de manifestations	n/a
3010	Frais de formation (employés)	n/a
3020	Frais de déplacements	n/a
3100	Frais de location	n/a
3101	Achat matériel de bureau	661.70
3102	Frais de recherche de fonds	196.00
3112	Achat & Frais entr. mobilier/machines	2'934.45
3113	Achat & Frais entr. immeuble & conciergerie	6'327.65
3120	Charges sur immeuble	4'720.90
3200	Salaires y c. charges sociales	146'702.85
3210	Vacations du bureau	1'530.00
3300	Abt : Radio / TV / Internet	1'351.15
3301	Frais de téléphone (y c. abt)	318.60
3302	Frais et licences informatiques	109.95
3311	Assurance RC	225.00
3400	Publicité Promotion marketing	352.60
3600	Dégâts et délinquance	-100.00
3710	Frais CCP/Banque	214.00
3720	Frais divers	783.30
	TOTAL :	179'646.39
	Bénéfice net au 31.12.2020	3'635.66
	TOTAL :	183'282.05

L'EQUIPE D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE EN 2020



|| Comme pour certainement la plupart d'entre nous, 2020 aura été une année éprouvante, jalonnée d'incertitudes, de doutes et de frustrations. L'action du CAP est ancrée dans le champ de l'animation socioculturelle dont le lien social est à la base de toutes les pratiques. Or, comment poursuivre cette action alors que ce lien social est justement mis à mal par les mesures sanitaires (évidemment nécessaires) qui ont rythmé cette année? C'est à cette question pratiquement cornélienne que nous avons tenté de répondre tout au long de 2020. Nous n'avons peut-être pas trouvé les meilleures réponses à chaque fois, nous avons peut-être parfois eu envie de jeter l'éponge face à une situation qui se péjorait à nouveau, mais c'est bien le profond attachement au sens de notre action pour la jeunesse et une confiance en les capacités de celle-ci qui nous ont permis de finalement tenir bon jusqu'au bout de cette année cahotique. Gageons qu'en 2021, cette même force nous permettra de poursuivre notre engagement aux côtés des jeunes, quel que soit le contexte à venir. ||

Sébastien Fornerod
Animateur socioculturel HES
Responsable de centre

MONITEURS

Denise Sama Solim
Estelle Moncany
Nella Tschanz

Nicolas Fellrath
Loris Linder
Ophélie Gauchat

Ophélie Perrot

Un grand merci à nos moniteurs pour leur aide et leur précieux soutien durant l'année 2020!

ENTRETIEN DES LOCAUX

Vera Macedo
Concierge du CAP



Un grand merci à notre concierge pour sa précieuse et grande implication dans l'entretien des locaux du CAP!



|| Année de changement on nous avait dit ? Si nous prenons le temps d'analyser ce qui s'est passé durant cette « drôle » d'année, nous pouvons tous être d'accord qu'elle a été source de suspens, d'inattendus et parfois de souffrances. Cependant cette année nous a appris la patience, la persévérance et surtout la tolérance, des valeurs peut-être oubliées avec le temps. Ce que je souhaite retenir de cette année, c'est que les différentes tempêtes vécues n'ont pas réussi à faire tomber le CAP, nous avons toujours la possibilité de nous réinventer et de repenser notre travail. C'est ce qui fait notre force ! Alors osons commencer 2021 avec plus d'entrain que jamais, nous vous réservons encore plein de belles surprises. ||

Noémie Vuillemin
Animatrice socioculturelle HES
Praticienne formatrice en formation



|| Durant 6 mois, j'ai eu l'opportunité d'être stagiaire au CAP. Ce stage s'est déroulé dans le cadre de ma deuxième année à la HES en travail social. Cette

expérience a été remplie de découvertes et de bouleversements. J'ai eu la chance de découvrir le métier de l'animation socioculturelle ainsi que de travailler avec les jeunes de cette région. Les mesures sanitaires ont toutefois eu des répercussions sur le vécu de mon stage. Mon regret est de ne pas avoir pu vivre tous les événements organisés habituellement. Je reste tout de même sur une note positive et je suis reconnaissante des connaissances que j'ai pu acquérir durant ces quelques mois. ||

Carla Macquat
Stagiaire HES
D'août 2020 à février 2021

SOUTENEZ NOS ACTIVITÉS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE !

Association Le CAP
2525 Le Landeron
CH09 0900 0000 2000 5685 8

AVEC LE SOUTIEN DE



Crédits d'engagement en cours - Situation comptable au 30 avril 2021

Arrêté no	Crédit d'engagement - Description	Date	Montants crédits	Date contrats	Montants contrats	Montants factures payées	Risques financiers	Remarques
Enseignement								
1425	Collège primaire - Remplacement fenêtres & 2 portes d'entrée	06.05.21	216'000.00					
	Remplacement fenêtres pvc							
	Remplacement deux portes d'entrée en bois							
	Divers & imprévus							
	Totaux				0.00	0.00		
1408	C2T - Ventilation aula & luminaires halles, foyer & corridors CN	25.06.20	140'000.00					
	Installation groupe froid							
	Installations électriques							
	Remplacement luminaires				45'792.00			
	Divers & imprévus							
	Totaux							
Culture								
1404	Restauration mémorial & réfection mur sud cour du Château	24.10.19	69'000.00					
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Echafaudage							
	Ferblanterie & couverture							
	Plâtrerie / peinture							
	Travaux spéciaux / Divers & imprévus							
	Honoraires architecte & émoluments							
	Totaux					0.00		
	Contributions & soutiens financiers associations				8'250.00			SDL, AVVL, Corpo St-Maurice
Routes communales, y.c. épuration & S.I.								
1392	Réfection berges canal de la Petite Thielle	21.02.19	250'000.00					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Génie civil					184'067.00		
	Electricité					4'606.00		
	Serrurerie + paysagiste							
	Ingénieurs civils					26'603.00		
	Divers					508.00		
	Totaux					215'784.00		
1301	Assainissement éclairage public général localité, rempl. mâts et leds	26.03.15	896'400.00					
	Remplacement mâts & leds					538'487.00		
	Génie civil & maçonnerie					8'361.00		
	Divers & imprévus					329.00		
	Totaux					547'177.00		

Arrêté no	Crédit d'engagement - Description	Date	Montants crédits	Date contrats	Montants contrats	Montants factures payées	Risques financiers	Remarques
	Routes communales, y.c. épuration & S.I.							
1405	Etude réduction eaux claires parasites	24.10.19	20'000.00					
	Bureau ingénieurs civils					9'212.00		
	Totaux					9'212.00		
1307	Mise en place concept de circulation & de modération de trafic sur le territoire communal	18.06.15	758'000.00					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Panneaux signalisation, totems & marquages					225'500.00		
	Signaux entrées & fins localité + divers					47'274.00		
	Maçonnerie, socles béton & divers					73'827.00		
	Bacs à fleurs (sans décoration)					48'202.00		
	Terre, terreau, fleurs, arbustes					26'424.00		
	Achat radars préventifs					14'216.00		
	Divers: La Poste & imprimerie (dépliants zones 30 km/h)					1'246.00		
	Totaux					436'689.00		
1410	Réfections & surfacages routiers à divers endroits	25.06.20	125'000.00					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Génie civil							
	Génie civil							
	Travaux spéciaux							
	Divers:							
	Totaux					0.00	0.00	
1398	Aménagement infrastructures secteur sud ZI Prés Bugnons	09.05.19	1'610'000.00					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Génie civil: routes, eaux usées & claires		1'113'000.00					
	Sanitaires - eau potable		180'000.00					
	Electricité BT & EP:		267'000.00					
	Télé réseau:		21'000.00					
	Défense incendie		29'000.00					
	Ingénieurs civils					47'935.00		
	Architectes & urbaniste					7'639.00		
	Indemnités pertes exploitation							
	Divers & imprévus:							
	Totaux		1'610'000.00			55'574.00		
	Cimetière							
1409	Travaux désaffectation secteur H du cimetière	25.06.20	25'000.00					
	Génie civil & travaux paysagiste					0.00		
	Divers & imprévus					0.00		
	Totaux					0.00		

Arrêté no	Crédit d'engagement - Description	Date	Montants crédits	Date contrats	Montants contrats	Montants factures payées	Risques financiers	Remarques
	Electricité							
1424	Rempl. compteurs électriques s/territoire communal s/7 ans	06.05.21	686'000.00					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Totaux					0.00		
1407	Travaux extensions réseau électrique en 2020	12.12.19	402'000.00					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Ingénieurs:							
	Electricité					163'233.00		
	Génie civil							
	Divers							
	Totaux					163'233.00		
	Eau potable & SEP²L							
1364	SEP²L - Manuel assurance qualité (MAQ)	22.02.18	80'000.00					crédit bouclé
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Bureau ingénieurs - Mandat prestations pour MAQ				63'004.00	66'994.00		
	Divers					1'692.00		
	Totaux					68'686.00		
1320	Eau potable - Nouveau réservoir de Combazin	18.02.16	353'200.00					
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Génie civil & maçonnerie		196'010.00					
	Serrurerie		13'200.00					
	Installations sanitaires		32'040.00					
	Electricité		8'000.00					
	Aération, ventilation		7'000.00					
	Equipements, aménagements intérieurs		13'000.00					
	Honoraires ingénieur civil /		44'500.00			30'588.00		
	Divers		27'000.00					
	Totaux					30'588.00		
1321	Eau potable - Mise en conformité réservoir des Aiguedeurs	18.02.16	129'800.00					
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Installation de chantier		7'000.00					
	Travaux de génie civil		5'800.00					
	Serrurerie		23'960.00					
	Installations sanitaires		47'460.00					
	Electricité		8'000.00					
	Aération, ventilation		7'000.00					
	Honoraires ingénieur civil /		16'500.00			3'902.00		
	Divers		10'000.00					
	Totaux					3'902.00		

Arrêté no	Crédit d'engagement - Description	Date	Montants crédits	Date contrats	Montants contrats	Montants factures payées	Risques financiers	Remarques
1378	Eau potable - Extension CEN, participation Le Landeron	21.06.18	5'907'150.00					
	Acomptes versés à la CEN					2'127'132.00		
	Honoraires ingénieur civil /					165'032.00		
	Divers & émoluments					18'441.00		
	Totaux					2'310'605.00		
1412	Etude hydrogéologique captages sources de La Baume	25.06.20	40'000.00					
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Honoraires ingénieurs				29'980.00			
	Divers					294.00		
	Totaux					294.00		
Dangers naturels								
1422	Etablissement plan entretien des cours d'eau & avant-projet concept protection contre les crues	06.05.21	293'000.00					
	Plan d'entretien cours d'eau		82'000.00					
	Concept protection contre les crues		69'000.00					
	Projet protection contre les crues		53'000.00					
	Frais d'investigation		40'000.00					
	Frais de communication, concertation et coordination		20'000.00					
	Frais d'intégration & outil SIG		15'000.00					
	Divers & imprévus		14'000.00					
	Totaux		293'000.00			0.00		
Port								
1411	Réfection globale de la grue mobile du port	25.06.20	74'000.00					
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Réparation TravelLift					22'667.00		
	Totaux					22'667.00		
Musées et arts plastiques								
1390	Réfection charpente toiture Tour Hôtel de Ville	21.02.19	240'000.00					
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Echafaudage		52'000.00		25'018.00	32'785.00		
	Charpente		32'000.00		31'665.00	46'468.00		
	Ferblanterie		130'000.00		109'990.00	73'332.00		
	Maçonnerie		10'000.00			18'934.00		
	Honoraires architecte		8'000.00		8'000.00	4'750.00		
	Divers		8'000.00			3'585.00		
	Totaux		240'000.00		174'673.00	179'854.00		
	OPAN - subvention cantonale					-36'000.00		acompte
	Total net					143'854.00		

Arrêté no	Crédit d'engagement - Description	Date	Montants crédits	Date contrats	Montants contrats	Montants factures payées	Risques financiers	Remarques
	Aménagement du territoire							
1423	Révision plan d'aménagement local	06.05.21	327'000.00					
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Travaux préparatoires & diagnostic		10'770.00					
	Dossier d'aménagement - Projet de territoire		26'930.00					
	Plan communal affectation des zones		26'930.00					
	Géodonnées		6'730.00					
	Règlement construction & urbanisme		32'300.00					
	Rapport 47 OAT		32'300.00					
	Plan directeur chemins piétons		8'080.00					
	Information & participation		8'080.00					
	Formalisation dossier & frais reproduction		13'260.00					
	Mise à jour inventaire nature		25'170.00					
	Programme d'équipement		33'920.00					
	Etude de mobilité		29'400.00					
	Frais de reproduction s/mandats bureaux spécialisés		4'420.00					
	Divers & imprévus		25'850.00					
	Honoraires dossier de pré-étude		26'930.00					
	Honoraires BAMO (organisation marché public)		16'150.00					
	Totaux		327'220.00		0.00	0.00		
	Subvention cantonale		-20'000.00					
	Total net		307'220.00					